RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2024

Transformer l'investissement

Construire demain

AFG

SOMMAIRE ÉDITORIAL

3
Édito du président de l'AFG

4
Interview croisée de Laure Delahousse et Delphine de Chaisemartin

6
Notre mission

7-9
Chiffres clés

10-11
Des événements et dossiers marquants

12-23
S'adapter aux défis

24-37
Transformer l'épargne

38-47
Construire demain

48-56
La gouvernance

Philippe Setbon

Président de l'AFG

Compétitivité, souveraineté, transitions : une ambition collective à concrétiser.
Nous plaidons pour un cadre réglementaire harmonisé, simplifié et efficace, qui permette à notre industrie de se battre à armes égales sur la scène mondiale.

Dans un monde secoué par les crises géopolitiques, les tensions économiques, les ruptures technologiques et l'urgence climatique, notre secteur est plus que jamais au cœur des grandes mutations. La gestion d'actifs est une force de transformation : elle finance l'innovation, soutient l'économie, et oriente l'épargne des citoyens vers le long terme.

La France peut s'appuyer sur une industrie solide, leader en Europe continentale, avec plus de 5 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Une puissance qui repose sur des acteurs de rang mondial, un écosystème diversifié et innovant, et des produits d'épargne attractifs, qui sont les piliers du financement de nos entreprises.

Mais cette position ne saurait être tenue sans effort. Le cadre réglementaire s'est complexifié, les déséquilibres concurrentiels s'amplifient, la pression technologique s'intensifie. Notre filière doit accélérer sa transformation : numérique, stratégique, humaine.

Nous le disons avec clarté : la compétitivité ne peut plus être une variable d'ajustement. Elle doit devenir une priorité, à Paris comme à Bruxelles.

Cela suppose un environnement réglementaire harmonisé, proportionné et efficace où la réglementation soutient, plutôt qu'elle n'entrave, et où la fiscalité incite à investir dans notre avenir collectif. La compétitivité du système productif doit être placée au même niveau que la protection des consommateurs.

C'est dans cet esprit que l'AFG a intensifié son action. Avec ses membres, elle défend une vision exigeante. Une gestion d'actifs responsable résolument tournée vers l'avenir, qui porte des propositions concrètes dont : création d'un label européen pour les produits d'épargne de long terme, fiscalité adaptée et simplification des cadres réglementaires.

En 2025, l'AFG poursuivra avec détermination cet engagement. Fidèle à sa mission première – protéger et faire fructifier l'épargne des Français – plus que jamais engagée pour bâtir l'Europe de demain et accompagner les grandes transitions de notre époque.

Laure Delahousse

Directrice générale

Rien de cela n'aurait été possible sans l'engagement de nos membres, les travaux des Commissions et la mobilisation continue des équipes de l'AFG.

Delphine de Chaisemartin

Directrice générale adjointe

Comment l'AFG s'est-elle mobilisée en 2024 pour accompagner les acteurs de la gestion d'actifs ?

Laure Delahousse

2024 s'est déroulée dans un climat marqué par des tensions géopolitiques, des discussions budgétaires complexes et le renouvellement des institutions européennes.

Nous avons été force de proposition pour faire entendre la voix de la gestion d'actif face aux mutations structurelles. Ces recommandations s'appuient sur notre expertise, des chiffres concrets et une communication plus percutante pour montrer le rôle stratégique de notre métier sur la compétitivité européenne.

Trois priorités ont guidé notre action : un dialogue soutenu avec les autorités et l'ensemble de notre écosystème, une écoute renforcée des besoins de nos membres et un accompagnement de proximité, notamment sur les nouveautés réglementaires.

Rien de cela n'aurait été possible sans l'engagement de nos membres, les travaux des Commissions et la mobilisation continue des équipes de l'AFG.

Quels ont été les grands marqueurs de l'action de l'AFG cette année ?

Delphine de Chaisemartin

2024 a été l'année du passage de la parole aux actes. En février, nous avons lancé notre Manifeste, véritable feuille de route stratégique pour notre industrie. Ce document a servi de socle à nos prises de position tout au long de l'année.

Notre conférence européenne de Bruxelles a permis d'ancrer les débats sur l'Union de l'Épargne et de l'Investissement, dans un moment d'alignement inédit entre les priorités de l'Union européenne et les propositions portées de longue date par l'AFG. Nous avons nourri ces réflexions par des études structurantes, notamment sur l'épargne longue et le financement des PME, et accompagné les discussions législatives (Paquet SIU, directive ELTIF, fiscalité de l'épargne).

Nous avons défendu avec force un choc de compétitivité : simplification réglementaire, fiscalité incitative, label européen. C'est cette capacité à articuler vision, expertise et action qui fait notre force.

Comment l'AFG élargit-elle son audience et renforce-t-elle sa dynamique d'ouverture ?

Delphine de Chaisemartin

En 2024, l'AFG a renforcé ses liens avec l'écosystème européen, noué de nouveaux partenariats et modernisé sa gouvernance pour mieux intégrer la diversité de notre industrie.

Nous avons aussi fait évoluer nos formats de communication et nos événements pour toucher un public élargi et porter la voix de notre secteur dans les débats clés de transformation économique et sociétale.

Quels sont les principaux défis sur lesquels l'AFG se mobilisera en 2025 ?

Laure Delahousse

Sur un marché mondial de la gestion d'actifs en forte croissance et ultra concurrentiel, notre principal défi, en tant qu'association professionnelle, est de défendre la compétitivité de nos membres. Montrer le rôle stratégique de la gestion d'actifs française dans l'économie européenne pour éviter le dictat du *low cost* comme seule voix possible. Proposer des axes de simplification pour alléger le déferlement réglementaire des dix dernières années.
Être proactifs pour développer l'épargne longue au moment où s'ouvre le débat sur la capitalisation.
Rester fidèle à notre ADN européen pour faire cohabiter compétitivité et durabilité. Voici les grands axes de notre action pour 2025.

Notre mission

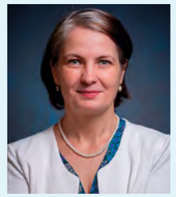

Nous sommes au service des acteurs de la gestion d'actifs et de l'ensemble de l'écosystème.

Adina Gurau Audibert, directrice des Expertises

Favoriser

les solutions d'épargne adaptées à tous les projets de vie et développer l'éducation financière.

Promouvoir

une réglementation harmonisée au sein de l'Union européenne qui renforce la compétitivité de la gestion d'actifs française.

Soutenir

la compétitivité des entreprises et faire de l'Europe un leader du financement de l'innovation et des grandes transitions.

Valoriser

le rôle central des sociétés de gestion d'actifs au bénéfice des épargnants, des entreprises et de toute l'économie.

Nos actions

Partage
Nous favorisons le dialogue et les synergies au sein de l'écosystème et animons les réflexions sur l'évolution des techniques de gestion, l'orientation et la protection de l'épargne, et la recherche.

Information
Nous informons en continu nos membres sur l'actualité à travers des contenus utiles pour leur activité, des études économiques aux livres blancs, ainsi que des événements thématiques pour éclairer la profession.

Accompagnement
Nous accompagnons nos membres dans la compréhension et l'appropriation des sujets économiques et réglementaires et sur l'ensemble des domaines clés : questions juridiques et fiscales, gestion des risques et conformité…

Conviction
À Paris et à Bruxelles, nous représentons l'industrie française auprès des instances et régulateurs européens et nationaux pour faire entendre la voix de la profession et défendre une gestion d'actifs compétitive et solide.

Formation
E-trainings, séminaires et cursus qualifiants : nous formons les acteurs de la gestion d'actifs d'aujourd'hui et de demain.

Chiffres clés
panorama de la gestion d'actifs française
à fin 2024

En 2024, le secteur français de la gestion d'actifs a dépassé la barre symbolique des **5 000 milliards d'euros** d'encours sous gestion grâce à des performances solides enregistrées sur l'ensemble des classes d'actifs.

LEADER DU MARCHÉ EUROPÉEN

Données portant uniquement sur les fonds d'investissement

23 470 Mds €
d'encours
+13,2 % sur un an

30 %
de parts de marché dans l'Union européenne pour la gestion d'actifs française

+665 Mds €
de collecte nette

SECTEUR PHARE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Données portant sur les fonds d'investissement et les mandats de gestion

695
sociétés de gestion, dont 27 créations d'activité

102 000
emplois directs et indirects

5 033 Mds €
d'encours sous gestion, dont 70 % en fonds d'investissement et 30 % en mandats

+8,7 %
d'augmentation des encours sous gestion en 2024, un taux de croissance annualisé de +4,4 % depuis 2008

Chiffres clés
la gestion d'actifs au service du financement de l'économie[1]

Un moteur du financement de l'investissement public et privé

1 750 Mds €
investis en obligations, dont 81 % investis dans l'Union européenne

1 070 Mds €
investis en actions, dont 60 % dans l'Union européenne et 225 milliards d'euros dans les PME ETI

À fin 2023, source AFG

Un levier pour financer les projets de vie des épargnants

200 Mds €
d'encours pour l'épargne salariale (+6,5 % sur un an)

12,8 M €
de comptes d'épargnants (+4 % sur un an)

À fin 2024, source AFG

1- l'étude « Comment la gestion d'actifs finance-t-elle l'Union européenne ? » https://www.afg.asso.fr/fr/publication/afg-study-how-does-asset-management-finance-the-european-union-feb-2025/ P8-9

LA GESTION D'ACTIFS PILIER ET MOTEUR DE L'ÉCONOMIE

Le fléchage de l'épargne
La gestion d'actifs oriente l'investissement vers les entreprises et les projets prometteurs, stimulant la compétitivité, le développement de nouvelles compétences et l'emploi.

Le financement des entreprises
En fournissant des capitaux via des placements en actions ou en obligations, la gestion d'actifs soutient la croissance et l'innovation des entreprises.

L'avenir des citoyens
La diversification des portefeuilles réduit l'exposition des investisseurs à l'incertitude économique.

Le cercle vertueux des capitaux
Les investissements génèrent des revenus pour les investisseurs, de la croissance pour les entreprises. Ils soutiennent l'emploi, l'innovation et la prospérité économique.

La France pionnière et leader en Europe de la finance responsable

2 701 Mds €
d'encours « Investissement Responsable » selon la réglementation SFDR

59 %
des encours classés « Article 8 » ou « Article 9 »

À fin 2024 source AFG

Des investissements tournés vers l'Europe

74 %
des investissements sont réalisés dans l'UE, dont 37 % en France

À fin 2023, source AFG

Des événements et dossiers marquants

FÉVRIER

CONFÉRENCE EUROPÉENNE ANNUELLE À BRUXELLES ET MANIFESTE

Réaffirmation du rôle clé de la gestion d'actifs dans le financement des transitions et l'autonomie stratégique de l'Union européenne, étayée dans un Manifeste.

EMIR

Accord en trilogues sur la compensation des dérivés dans l'UE.

ESG RATINGS

Accord en trilogues sur la réglementation des notations ESG.

MARS

LANCEMENT DU CLUB INITIATIVES PME 2030

Initiative en faveur du développement des entreprises, notamment cotées, via un soutien à la cotation, aux fonds *small* et *mid cap* et à la relance des investissements dans cette classe d'actifs.

CONFÉRENCE ANNUELLE ET CHIFFRES CLÉS

Thème fort de la conférence *« Towards a Savings and Investment Union »* mettant en avant le rôle des marchés de capitaux dans le financement de l'économie européenne.

AVRIL

UNION DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT

Contribution active aux rapports Noyer, Letta et Draghi. Mobilisation sur les dossiers RIS, FiDA, label européen et supervision.

MAI

NOMS DES FONDS ESG

Position favorable pour appliquer les orientations de l'ESMA, le cap devant être désormais l'application des règles européennes, sans *goldplating*.

JUIN

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

Intervention de Delphine de Chaisemartin sur les mesures prioritaires pour l'Union de l'Épargne et de l'Investissement.

LOI ATTRACTIVITÉ

Soutien aux mesures facilitant l'épargne longue (PEA-PME, épargne salariale) et le financement des PME cotées.

JUILLET

RENCONTRES ÉCONOMIQUES D'AIX EN PROVENCE

Intervention de Philippe Setbon sur le rôle de l'épargne de long terme dans le financement des transitions.

AOÛT

UEAM - UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE L'ASSET MANAGEMENT : LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DES INVESTISSEURS ET DES GÉRANTS

Discours de clôture de Philippe Setbon sur l'impact pour l'industrie de la révolution technologique (IA, gestion de la donnée…).

RÉVISION UCITS

Plaidoyer pour une stabilité réglementaire, la préservation du label «UCITS, et la réduction des divergences d'interprétation.

SEPTEMBRE

PATRIMONIA LYON

Prise de parole de Philippe Setbon sur la finance verte, la performance durable et le nouveau label ISR, lors du principal rendez-vous français de la gestion de patrimoine.

FORUM DES ENTREPRENEURS

Moment d'échange avec 120 participants sur les opportunités de partenariat, la consolidation du secteur, l'innovation et l'entrepreneuriat.

RETAIL INVESTMENT STRATEGY (RIS)

Début des trilogues européens entre la Commission, le Parlement et le Conseil : implication en continu de l'AFG pour améliorer l'efficacité du cadre réglementaire.

OCTOBRE

AM PROSPECTIVE MORNING

Matinée autour des enjeux stratégiques de la finance durable, avec l'intervention de Laure Delahousse et Mirela Agache Durand.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

Mobilisation pour une fiscalité de l'épargne stable, avec un focus sur le maintien du PFU.

ELTIF 2.0

Publication d'un guide accompagnant la réforme qui soutient les financements de long terme.

RISQUE DE LIQUIDITÉ DES FONDS

Propositions pour conserver un usage flexible des outils de gestion de la liquidité.

NOVEMBRE

LA GESTION D'ACTIFS AU SERVICE DES ÉPARGNANTS ET DE L'ÉCONOMIE

Parution de recommandations pour financer notre avenir commun.

RÉGLEMENT DES TITRES À T+1

L'Union européenne envisage le passage à T+1 pour le 11 octobre 2027.

DÉCEMBRE

RÉGULATION MACROPRUDENTIELLE DES NBFI

Appel à un encadrement proportionné, conciliant stabilité financière et financement de l'économie.

BENCHMARK REGULATION (BMR)

Accord en trilogues, maintien des exigences de transparence pour les données ESG.

01 S'adapter aux défis

LES ENJEUX

Placer
la compétitivité de l'industrie de la gestion d'actifs au cœur des politiques et règlementations.

Garantir
des données fiables et accessibles.

Favoriser
l'innovation de tout l'écosystème.

Simplifier
et rendre plus efficace la réglementation.

Fannie Wurtz

Vice-présidente de l'AFG

Quels ont été les faits marquants de l'année 2024 ?

Fanny Wurtz : L'année 2024 a été marquée par de belles réalisations de l'AFG, dans un environnement et un contexte géopolitique plus incertains. Je pense en particulier au développement d'un dialogue stratégique étroit avec les autorités françaises et européennes pour défendre une réglementation stable, garantissant l'attractivité et la compétitivité du secteur de la gestion d'actifs. À ce titre, la conférence organisée à Bruxelles sur le rôle stratégique de ce secteur dans l'autonomie financière de l'Union européenne a été un véritable succès. Car, face aux nombreux challenges auxquels nous faisons face, nous avons plus que jamais besoin d'une industrie de la gestion d'actifs solide, compétitive et souveraine pour répondre aux besoins colossaux de financement de l'économie européenne.

Laurence Caron-Habib : Au niveau européen, nous avons connu une année de transition avec le renouvellement du Parlement et de la Commission. Malgré l'arrêt des travaux parlementaires pendant une période, nous avons avancé sur de nombreux sujets avec les autorités de supervision, comme le projet de règlement EMIR 3.0, visant à renforcer l'autonomie stratégique européenne en matière de compensation, ou la revue du règlement MiFiR, qui traite notamment de la transparence des données de transactions.

Laurence Caron-Habib

Présidente de la Commission Infrastructures de Marchés

Quels leviers pour consolider l'attractivité de la Place de Paris ?

Fanny Wurtz : La Place de Paris est plus forte quand elle se fédère autour de positions communes. C'est ce que nous nous sommes efforcés d'impulser par exemple sur la *Retail Investment Strategy (RIS)*, la relance de la titrisation ou la réglementation des NBFI en collaboration étroite avec Paris EUROPLACE. Nous avons également renforcé nos alliances avec d'autres organisations, comme le MEDEF, pour défendre des intérêts communs avec les émetteurs.

Laurence Caron-Habib : L'attractivité passe aussi par la défense d'un *level playing field* entre les acteurs européens et les acteurs non-européens qui offrent leurs services au sein de l'Union européenne. Nous avons continué à travailler en faveur d'une convergence d'application des réglementations pour améliorer concrètement l'accès de nos entreprises aux marchés étrangers, et assurer l'application d'un cadre réglementaire en France qui ne soit pas plus contraignant que ceux de nos voisins européens.

Comment l'AFG accompagne-t-elle les sociétés de gestion face aux mutations technologiques ?

Fanny Wurtz : L'innovation est un facteur clé de compétitivité pour notre secteur. L'AFG joue un rôle de décryptage et de pédagogie pour aider les sociétés de gestion en publiant par exemple des guides pratiques, comme celui sur l'intelligence artificielle, ou sur le règlement de cybersécurité DORA. L'AFG met en place des espaces de dialogue entre membres pour favoriser le partage d'expériences autour des nouvelles technologies. Cette intelligence collective permet non seulement à nos membres de mieux comprendre les exigences légales, mais aussi d'anticiper les transitions.

Laurence Caron-Habib : Nous travaillons, en permanence, en étroite collaboration avec les autorités publiques et les autres acteurs de l'écosystème pour adapter la réglementation aux technologies émergentes, comme la tokenisation des actifs ou l'intelligence artificielle. Ce dialogue continu crée un environnement propice à l'innovation, tout en protégeant les intérêts des utilisateurs finaux et des clients.

Renforcer la compétitivité d'une industrie en pleine transformation

Le rapport Draghi recommande un « choc d'investissement » de 800 milliards d'euros sur cinq ans pour lutter contre le décrochage économique de l'Europe [1].

La part de l'épargne investie en actions européennes à l'actif des fonds européens d'actions a chuté de 51 % à 35 % en quinze ans [2].

Dans un contexte de compétition internationale accrue, les gérants d'actifs font face à la montée en puissance d'acteurs non-européens. Résultat : une épargne qui s'oriente de plus en plus hors d'Europe, affaiblissant sa souveraineté financière.

En effet, les gérants français investissent massivement dans l'UE (plus de 70 %), dont la moitié en France, bien plus que leurs homologues étrangers.

En 2024, l'AFG s'est mobilisée dans le cadre du renouvellement des institutions européennes, pour promouvoir une Union de l'Épargne et de l'Investissement (UEI) ambitieuse et un agenda de compétitivité fondé sur la simplification et l'harmonisation effective de la règlementation - levier de compétitivité, d'innovation et de souveraineté.

Philippe Setbon,
président de l'AFG

1- https://commission.europa.eu/document/97e481fd-2dc3-412d-be4c-f152a8232961_en

2- EFAMA, 2023, « Facts and figures », 21e édition, juin.

NOS ACTIONS CONCRÈTES

Une mobilisation intense à l'approche des élections européennes

Au premier semestre 2024, l'AFG s'est fortement mobilisée pour faire entendre la voix de ses membres dans les débats stratégiques européens. **Elle a activement contribué aux consultations menées dans le cadre des rapports Letta sur l'avenir du marché unique et Draghi sur la compétitivité européenne.** La Conférence européenne de l'AFG, organisée à Bruxelles en février en présence d'Enrico Letta, ancien premier ministre italien, de Verena Ross, présidente de l'ESMA, et d'Alexandra Jour-Schroeder, directrice générale adjointe de la DG FISMA à la Commission européenne, a permis de souligner les défis auxquels l'Europe et le secteur de la gestion d'actifs sont confrontés.

L'AFG a également partagé ses positions, dans le cadre de la préparation du rapport de Christian Noyer, sur le développement des marchés de capitaux européens.

À travers ses analyses et propositions concrètes, l'AFG a rappelé le rôle clé de la gestion d'actifs dans le financement de l'économie et des transitions écologique, numérique et sociale. Cette mobilisation s'inscrit dans la continuité de son engagement pour un cadre règlementaire favorable à la compétitivité de la Place de Paris.

Publication du Manifeste de l'AFG

Lors de sa Conférence européenne à Bruxelles du 1er février 2024, l'AFG a publié un Manifeste exposant sa vision pour une économie européenne florissante à l'horizon 2030. Ce document réaffirme le rôle stratégique de la gestion d'actifs dans le financement des grandes transitions et l'autonomie de l'Union européenne.

L'AFG y appelle à une réorientation massive de l'épargne vers les marchés de capitaux européens et à des mesures d'urgence pour enrayer le recul de la part de marché des acteurs européens, acteurs de compétitivité européenne. Le Manifeste formule des propositions concrètes pour garantir un cadre réglementaire stable, lisible et cohérent. Il recommande également une clarification des règles de la finance durable, un accès fiable aux données ESG, ainsi que le développement de l'éducation financière pour encourager l'épargne financière de long terme.

Stéphanie Yon-Courtin, députée européenne et membre de la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement, et **Louis-Marie Durand,** directeur des Affaires publiques européennes et internationales

NOS ACTIONS CONCRÈTES

L'AFG aux côtés des sociétés de gestion entrepreneuriales

Un guide pratique pour soutenir la création d'entreprises

En avril 2024, l'AFG a publié le « Kit Entrepreneurs », un guide complet conçu pour accompagner les sociétés de gestion entrepreneuriales en France. Issu des travaux du groupe de travail « SGE » (sociétés de gestion entrepreneuriales), ce kit rassemble de manière simple et pratique les sujets essentiels tout en garantissant leur conformité réglementaire.

L'objectif est double : sensibiliser aux étapes juridiques et opérationnelles nécessaires à la création d'une société de gestion, et accompagner la mise en œuvre des activités de gestion. Le kit évolutif est régulièrement enrichi pour s'adapter aux changements réglementaires et aux besoins des membres.

Ce projet, coordonné par le Service Membres, s'inscrit dans l'engagement de long terme de l'AFG pour soutenir l'initiative entrepreneuriale et l'innovation dans la gestion d'actifs.

Antoine Valdès, président du Club Entrepreneurs

Club Export : cap sur de nouveaux marchés

Le Club Export de l'AFG poursuit son action au service de l'internationalisation des sociétés de gestion. Après des focus sur le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, les pays nordiques et l'Italie, l'année s'est achevée par une session consacrée à la Péninsule Ibérique, dont le rebond économique suscite un regain d'intérêt.

Au total, onze marchés ont été étudiés en 2024. Chaque rencontre a permis de décrypter leurs spécificités réglementaires, fiscales et commerciales, avec l'appui d'experts et de témoignages d'acteurs implantés localement.

Le Club Export constitue un espace stratégique d'échanges pour renforcer les capacités d'internationalisation des sociétés de gestion françaises.

Delphine de Chaisemartin, directrice générale adjointe, **Virginie Buey,** directrice Promotion internationale, et la délégation brésilienne

Révision de la loi de blocage : une avancée majeure

L'AFG a activement soutenu la révision de la loi dite de blocage, qui limitait l'obtention d'agréments étrangers par les sociétés de gestion françaises. Ces obstacles ont été levés grâce à une disposition intégrée dans la loi attractivité, adoptée en juin 2024, qui supprime ces freins.

Cette mesure facilitera le développement international des sociétés de gestion françaises, la diversification des sources de financement des entreprises et l'attractivité de la place financière française. L'AFG suivra attentivement sa mise en œuvre pour garantir des effets concrets pour les acteurs du secteur.

Faciliter la commercialisation au Royaume-Uni

Dans le cade de la consultation de la FCA sur l'*Overseas Funds Regime*, l'AFG a défendu une ouverture facilitée du marché britannique aux fonds européens et français. Elle a rappelé l'importance de préserver la résilience des fonds monétaires, y compris ceux domiciliés au Royaume-Uni, pour garantir la confiance des investisseurs.

L'AFG plaide plus largement pour une réglementation européenne équilibrée, tenant compte des spécificités des différents types de fonds afin de soutenir la compétitivité sans compromettre la stabilité.

Philippe Setbon, président de l'AFG

Agir pour un écosystème attractif et efficace pour les acteurs de marché

L'AFG joue un rôle central dans le dialogue entre les sociétés de gestion et les autorités françaises et européennes. Elle s'emploie à renforcer la compétitivité de la gestion d'actifs française et à garantir un écosystème attractif et performant pour les acteurs de marché.

Elle défend un cadre réglementaire cohérent et équilibré, qui protège les investisseurs sans freiner l'innovation ni l'agilité des acteurs.

L'AFG alerte sur les effets contre-productifs de certaines évolutions réglementaires et propose des alternatives. Elle veille à ce que les réglementations tiennent compte de la réalité opérationnelle des sociétés de gestion.

Elle intervient activement dans toutes les consultations sur des réglementations clés (EMIR 3.0, FiDA ou MiCA) et assure une veille continue pour défendre la compétitivité du secteur.

NOS ACTIONS CONCRÈTES

→ Défendre une règlementation garantissant la compétitivité

Une approche équilibrée et ciblée pour un cadre prudentiel adapté aux spécificités de la gestion d'actifs

Face à la montée en puissance des institutions financières non bancaires (NBFI en anglais) qui représentent aujourd'hui 48 % des actifs financiers mondiaux[3], les autorités internationales s'interrogent sur la pertinence d'un cadre macroprudentiel global pour ce secteur hétérogène.

L'AFG a répondu à la consultation de la Commission européenne sur ce sujet en soulignant l'importance d'une approche proportionnée et fondée sur les risques. Elle a plaidé pour une distinction claire entre les acteurs régulés et non régulés, rappelant que la gestion d'actifs, déjà fortement encadrée, a démontré sa résilience lors des crises récentes.

Plutôt que d'ouvrir la voie à de nouveaux outils macroprudentiels, l'AFG a mis en avant la nécessité d'une meilleure coordination entre superviseurs, d'un partage de données renforcé entre autorités européennes, et a salué l'adoption prochaine et généralisée des outils de gestion de la liquidité. Elle a renouvelé sa proposition de reconnaître le concept de groupe pour les sociétés de gestion européennes permettant une supervision consolidée par un *lead supervisor* dans un souci d'efficacité.

3- Banque de France, 2024, « *Shadow banking* ou intermédiation financière non bancaire », janvier.

Maintenir un cadre prudentiel adapté pour les entreprises d'investissement

Dans sa réponse à la consultation conjointe de l'EBA et de l'ESMA, l'AFG a défendu le maintien du cadre prudentiel des entreprises d'investissement (IFD/IFR), en complémentarité avec les directives UCITS et AIFM. Elle s'est opposée à toute surenchère règlementaire, notamment l'ajout d'exigences supplémentaires en capital ou la remise en cause des services permis par MiFID. Une telle évolution nuirait à la compétitivité du secteur, en complexifiant l'organisation des sociétés de gestion et en alourdissant leurs coûts. L'AFG a par ailleurs rappelé la nécessité d'un régime de rémunération adapté aux spécificités des différents métiers pour préserver une gouvernance saine.

Ces messages ont été relayés par Caroline Herrgott, directrice Réglementation européenne et internationale de l'AFG, lors de la conférence UCITS AIFMD organisée les 24 et 25 septembre 2024 à Londres.

Caroline Herrgott,
directrice Réglementation européenne et internationale

Préserver un équilibre compétitif pour les sociétés de gestion en matière de déontologie et de conformité

La mobilisation de la Commission Déontologie et Conformité, ainsi que des échanges constructifs avec l'AMF, permettent de veiller à ce que les évolutions soient adaptées à la diversité des sociétés de gestion. En parallèle, les travaux de l'AFG apportent aux acteurs des repères pour mieux appréhender ces sujets, notamment en matière d'abus de marché.

« Bien gérer, c'est aussi bien voter »

Acteurs d'une gouvernance durable par leur vote aux assemblées générales et leur engagement, les gérants d'actifs par leur participation active contribuent à un niveau attractif de gouvernance des sociétés cotées dans lesquelles ils sont investis.

Les Recommandations sur le gouvernement d'entreprise, rédigées collectivement par les sociétés de gestion et actualisées début 2025, sont par conséquent la référence dans l'exercice du vote aux assemblées générales des émetteurs.

NOS ACTIONS CONCRÈTES

→ Miser sur la concertation et la progressivité pour moderniser les infrastructures de marchés

EMIR 3.0 : une réforme ambitieuse à mettre en œuvre avec pragmatisme

Dans le cadre de la réforme EMIR 3.0, l'Union européenne entend renforcer la stabilité et la transparence des marchés de dérivés en durcissant les exigences en matière de compensation centrale et de reporting. L'un des objectifs clés est de rapatrier la compensation des produits dérivés au sein de l'Union, notamment via l'obligation d'ouvrir un compte actif auprès d'une chambre de compensation établie dans l'Union européenne, pour réduire la dépendance aux CCP de pays tiers et ainsi limiter les risques systémiques.

L'AFG a participé à la consultation de l'ESMA sur les normes techniques d'application, en soulignant les risques liés à une complexité excessive des nouvelles exigences. Elle a plaidé pour une simplification des obligations de reporting, afin de garantir leur lisibilité et leur mise en œuvre opérationnelle, tout en maintenant un niveau élevé de protection des investisseurs. Cette contribution s'inscrit dans la vision portée par l'AFG : celle d'un marché européen unifié, compétitif et résilient.

FiDA : privilégier une approche progressive et expérimentale

Le règlement sur l'accès aux données financières (FiDA), en cours d'élaboration, vise à encourager le partage de données entre acteurs financiers. L'AFG a publié en mai 2024 un papier de position alertant sur la charge disproportionnée qui pourrait peser sur les institutions financières européennes. En l'état, le projet impose un partage unilatéral de données sensibles avec des concurrents de pays tiers et des plateformes technologiques, sans réciprocité.

L'AFG a souligné l'absence de cas d'usage clairement identifiés et proposé une mise en œuvre progressive, à travers un cadre expérimental, permettant aux acteurs de tester les modalités de partage, tout en sécurisant les enjeux de souveraineté, de cybersécurité et de compétitivité.

T+1 : Accompagner la modernisation du règlement/livraison tout en assurant la coordination internationale

Dans le sillage des États-Unis, qui ont adopté en mai 2024 un cycle de règlement/livraison plus court (T+1), le Royaume-Uni a initié une réflexion approfondie sur une réforme similaire. L'Union européenne s'est également engagée dans cette transition : l'ESMA a recommandé, au troisième trimestre 2024, le passage à un cycle de règlement à T+1 à compter du 11 octobre 2027. Les deux années à venir permettront aux acteurs de marché d'identifier les ajustements opérationnels nécessaires et de commencer leur mise en œuvre.

L'AFG prend une part active dans ces discussions. Elle salue la volonté de modernisation, tout en appelant à la vigilance face aux risques opérationnels et de coordination inter-juridictionnelle pour les acteurs européens opérant sur plusieurs marchés. L'AFG appelle à une approche concertée au niveau international, afin de garantir la fluidité des opérations transfrontalières et de préserver la stabilité des marchés.

Mathilde Le Roy,
directrice Droit des marchés financiers

→ Décryptages et *best practices* : des outils pour naviguer face aux évolutions règlementaires

Charlotte Helluy-Lafont,
directrice Fiscalité et comptable et
Virginie Mangin,
présidentede la Commission Fiscalité

Un Q&A de référence pour accompagner les sociétés de gestion dans l'application du nouveau plan comptable des OPC

Afin d'accompagner les professionnels face aux évolutions du cadre comptable, l'AFG a publié en octobre 2024, en partenariat avec France Post-Marché et France Invest, un Q&A dédié au nouveau plan comptable applicable aux OPC à capital variable. Élaboré par un groupe de travail associant les principales associations professionnelles précitées et les commissaires aux comptes, ce document vise à apporter des réponses concrètes aux interrogations opérationnelles des acteurs de marché.

Organisé autour de près de 100 questions, il constitue un outil essentiel pour aider les sociétés de gestion à s'approprier les nouvelles règles applicables depuis le 1er octobre 2023. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de l'AFG de fournir un accompagnement clair, pédagogique et à jour face aux évolutions réglementaires.

Huit fiches pratiques pour mieux comprendre les obligations de reporting

Dans un environnement réglementaire de plus en plus dense, la lisibilité des obligations est un enjeu crucial pour les sociétés de gestion. C'est pourquoi l'AFG a publié huit nouvelles fiches synthétiques pour aider les professionnels à identifier, comprendre et mettre en œuvre les différents reportings attendus par les autorités françaises et européennes - qu'ils soient financiers, fiscaux, comptables, juridiques ou réglementaires.

Pensées comme des outils pratiques à vocation opérationnelle, ces fiches offrent une vue d'ensemble claire des obligations à remplir, tant auprès des régulateurs qu'envers les clients. Elles permettent ainsi de mieux structurer les processus de conformité et de limiter les risques. L'AFG poursuivra et actualisera régulièrement ce travail pour répondre au plus près aux besoins des sociétés de gestion et accompagner leur adaptation à un environnement réglementaire en constante évolution.

Anticiper les mutations technologiques et numériques

70 % des sociétés de gestion utilisent déjà l'intelligence artificielle et 37 % prévoient de déployer des cas d'utilisation de l'IA à grande échelle dans les 12 prochains mois[4].

Les actifs tokenisés pourraient atteindre près de 19 000 milliards de dollars d'ici 2033[5].

Intelligence artificielle, blockchain, tokenisation : ces innovations transforment en profondeur le paysage financier mondial. Pour l'industrie de la gestion d'actifs, elles redéfinissent les modèles d'affaires, stimulent l'émergence de nouveaux produits d'investissement et automatisent de nombreux processus.

Mais cette transformation soulève aussi des défis majeurs en matière de cybersécurité, de gouvernance des données et de protection des investisseurs. Consciente de ces enjeux, l'AFG entretient un dialogue constant avec les autorités pour bâtir un cadre réglementaire qui favorise l'innovation sans compromettre la stabilité du secteur.

L'AFG s'attache en outre à sensibiliser les professionnels et à leur fournir des outils pratiques pour accompagner la transition. Des publications ciblées comme son guide sur le règlement DORA, ses travaux sur l'intelligence artificielle, ou son guide sur la tokenisation de parts de fonds et la gestion des actifs numériques, leur offrent des repères concrets pour s'approprier ces enjeux.

Thomas Valli,
directeur des Études économiques

4- Linedata, 2024, *« Explore key findings and real-world AI use cases in Asset Management »*, mai.
5- BCG, 2025, « L'infrastructure financière mondiale entre dans une nouvelle ère alors que les actifs tokenisés devraient atteindre 19 billions de dollars d'ici 2033 », avril.

NOS ACTIONS CONCRÈTES

→ Cryptoactifs : poser les bases d'une réglementation claire, lisible et cohérente

Le règlement MiCA, adopté en juin 2023, est le premier texte visant à réguler les marchés de cryptoactifs adopté au niveau européen. L'ESMA a lancé plusieurs consultations en 2024 dans le cadre de la formulation des normes techniques (RTS) et des orientations *(guidelines)* afin de préciser certaines dispositions de ce texte. L'AFG a soumis des réponses à deux projets d'orientations.

Elle a soutenu l'initiative de l'ESMA pour clarifier le concept de la sollicitation inversée, tout en appelant à une définition précise pour éviter toute insécurité juridique.

Sur la question de la qualification des cryptoactifs en tant qu'instruments financiers, l'AFG a plaidé pour une approche harmonisée entre États membres, fondée sur la neutralité technologique et des critères économiques équilibrés, afin de prévenir les divergences d'interprétation.

→ Cybersécurité : accompagner la montée en puissance du règlement DORA

Valentine Bonnet, directrice Gouvernement d'entreprise, déontologie et conformité

Face à l'accélération de la numérisation, la résilience opérationnelle est devenue un enjeu stratégique pour les sociétés de gestion. L'AFG s'est mobilisée dès 2023 à travers la publication d'un guide pratique sur le règlement DORA, destiné à aider ses membres à mieux comprendre et anticiper les obligations à venir.

En 2024, ses travaux se sont poursuivis à travers des consultations avec les autorités françaises et européennes. L'AFG a insisté sur la nécessaire prise en compte des spécificités du secteur de la gestion d'actifs et sur l'intégration de critères de proportionnalité adaptés.

Des réunions d'échanges et de sensibilisation ont également été organisées, permettant aux professionnels d'évaluer leur maturité cyber, de partager des retours d'expérience et d'identifier les priorités stratégiques à intégrer dans leur gouvernance.

02

Transformer l'épargne

LES ENJEUX

Développer
une épargne de long terme.

Encourager
l'investissement dans les entreprises de l'Union européenne.

Protéger
les investisseurs et les épargnants.

Renforcer
l'éducation financière.

Pourquoi renforcer l'épargne de long terme en France et en Europe ?

Guillaume Dard : Les Français épargnent à long terme en moyenne 15% de leur revenu. C'est un niveau élevé mais seulement un tiers de cette épargne est fléchée vers des investissements financiers, les deux tiers de l'épargne sont consacrés à l'immobilier. Ce montant apparaît insuffisant pour répondre pleinement aux enjeux individuels - comme la préparation de la retraite ou la prise en charge de la dépendance - mais aussi pour faire face aux enjeux collectifs que sont les grandes transitions économiques, environnementales et sociétales. Cette situation doit nous interroger sur le niveau de notre fiscalité sur l'épargne qui se situe toujours entre 4 et 5 points au-dessus de celle de nos voisins européens.

Virginie Mangin : L'AFG défend une fiscalité attractive et stable pour encourager l'épargne de long terme. En 2024, nous avons évolué dans un contexte institutionnel et budgétaire très particulier, marqué par une grande instabilité politique et des discussions budgétaires complexes. Nous avons ainsi dû faire preuve d'adaptation pour favoriser des mesures telles que le maintien du taux du PFU ou l'exclusion des fonds d'investissement du champ de la nouvelle taxe sur les rachats d'actions.

Virginie Mangin

Présidente de la Commission Fiscalité

Comment orienter davantage l'épargne vers les PME et ETI ?

Guillaume Dard : La France dispose d'un vivier de petites et moyennes entreprises innovantes, et d'un écosystème unique de sociétés de gestion. Nos concitoyens comme les investisseurs institutionnels sont en outre en quête d'investissements porteurs de sens et durables. À travers son Club Initiative PME 2030 lancée en 2024, l'AFG se mobilise pour fédérer les acteurs de la Place autour du financement des PME ETI. Parmi nos travaux, l'accès aux marchés et à la Bourse pour ces entreprises est prioritaire. Nous avons initié avec Euronext, un manifeste. Nous portons cette conviction : soutenir nos PME ETI aujourd'hui, c'est libérer leur potentiel, créer des emplois, et in fine, soutenir la souveraineté de l'Europe.

Guillaume Dard

Vice-président de l'AFG

Virginie Mangin : Il y a un réel besoin de sécurité juridique pour favoriser l'investissement dans les PME ETI. Certains textes législatifs ou règlementaires manquent parfois de clarté ou doivent être mis à jour : l'AFG exerce un rôle de veille afin d'identifier justement les points sensibles des textes en préparation, et alerter les autorités sur leurs implications concrètes pour les entreprises et les investisseurs.

Quels sont les principaux enjeux en matière de modernisation des solutions d'investissement ?

Guillaume Dard : Nous devons nous assurer que la règlementation s'adapte aux mutations et aux évolutions technologiques : c'est primordial. L'AFG a par exemple travaillé sur la modernisation du cadre réglementaire portant sur les ETF actifs ou sur la relance de la titrisation. Afin d'encourager l'épargne et l'investissement de long terme, nous défendons par ailleurs la création d'un label européen attractif qui permettrait de distinguer les produits d'épargne qui financent les entreprises européennes, et qui serait assorti d'une fiscalité incitative, à l'image de l'exemple réussi du PER.

Virginie Mangin : Pour rester compétitifs, il est impératif de maintenir un dialogue constant avec les autorités de régulation pour les informer de l'impact concret de la règlementation sur les gestionnaires d'actifs. Nous jouons un rôle d'alerte sur les difficultés et les interrogations fiscales que pourraient engendrer certaines obligations, et qui par conséquent, nuiraient au secteur. Par esprit de pragmatisme, nous nous efforçons constamment de maintenir des échanges constructifs relatifs aux nouvelles solutions d'investissement, comme dans le cadre des travaux relatifs aux cas d'usage de la *blockchain*.

Encourager une épargne de long terme

Laure Delahousse,
directrice générale

+ 11 millions de titulaires de PER depuis la loi PACTE : une des initiatives réussies pour améliorer la participation au marché boursier et à l'épargne financière de long terme[1].

L'épargne est la matière première de tous les acteurs de l'écosystème : gérants d'actifs, épargnants et entreprises publiques et privées.

La France se distingue par un niveau d'épargne important (au-delà de 15 % du revenu disponible), mais qui reste majoritairement orienté vers l'immobilier, essentiellement sous forme de remboursement de crédits. Le taux d'épargne financière n'est en moyenne que de 5 % du revenu disponible avec une prépondérance des placements à faible rendement comme les dépôts à vue, les livrets réglementés et l'assurance vie en euros.

Or, l'investissement de long terme, dans les entreprises qui composent le tissu économique, permet de valoriser l'épargne et de la préserver durablement contre l'inflation.

L'AFG défend un modèle d'épargne productif qui permet aux Français de financer leurs projets de vie tout en soutenant la compétitivité des entreprises. Ce modèle renforce leur capacité à innover et créer des emplois et de la croissance, préparant ainsi l'économie aux défis futurs.

L'épargne financière représente seulement 39 % de l'épargne totale des ménages français[2].

Taux d'épargne des ménages (en % du revenu disponible)

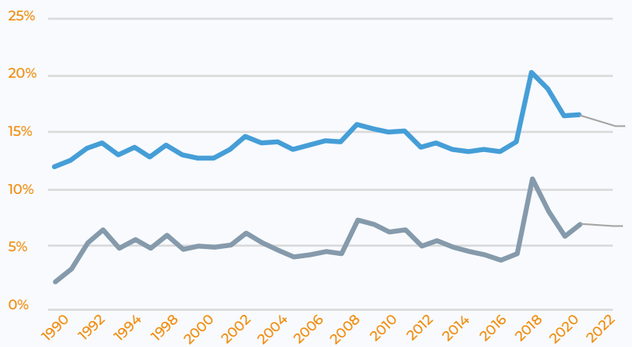

Taux d'épargne **16,9 %**

dont

Taux d'épargne financière **6,6 %**

Source : Insee

1- Épargne retraite - Déploiement du PER : plus de 11 millions de titulaires et près de 119 milliards d'encours au troisième trimestre 2024 - Presse - Ministère des Finances

2- Insee (données 2023).

NOS ACTIONS CONCRÈTES

→ Loi de finances pour 2025 : l'AFG défend une fiscalité de l'épargne stable et attractive

Charlotte Helluy-Lafont,
directrice Fiscalité et comptable

Le contexte politique national atypique qui a caractérisé l'année 2024 a conduit l'AFG à multiplier les discussions avec les parlementaires et le gouvernement, dans l'objectif de préserver une fiscalité stable, au bénéfice des investisseurs et favorable à l'épargne longue.

Ces efforts ont porté leurs fruits : la loi de finances pour 2025 maintient le taux du prélèvement forfaitaire unique à 30 %. La France reste dans la fourchette haute européenne en termes de taxation des revenus de l'épargne, sans pour autant accentuer son décrochage compétitif. Par ailleurs, l'exclusion des fonds d'investissement (OPC) du champ d'application de la taxe sur les rachats d'actions, défendue par l'AFG, a été confirmée dans la version finale du budget 2025.

→ Favoriser une épargne au service du partage de la valeur et de la transition écologique

L'AFG a activement contribué aux travaux réglementaires menés au titre des lois partage de la valeur et industrie verte, avec un double objectif : élargir l'accès à l'épargne salariale et encourager une finance durable.

Dans le cadre de la loi partage de la valeur, l'AFG a soutenu les mesures permettant une meilleure diffusion des mécanismes d'épargne salariale, notamment dans les entreprises dont l'effectif est compris entre 11 et 49 salariés. Ce texte majeur devrait permettre à 1,5 million de salariés supplémentaires de TPE/PME de bénéficier de ces dispositifs de partage de la valeur. L'AFG a également soutenu l'ajout dans tous les plans d'épargne salariale d'un fonds labellisé, en plus des fonds solidaires. Ce fonds devra répondre à des critères de financement de la transition énergétique et écologique ou d'investissement socialement responsable.

Concernant la loi industrie verte, l'AFG a appuyé l'adaptation du droit français au label ELTIF 2.0 et a accompagné l'introduction d'une part d'investissement en titres non cotés dans la gestion pilotée des PER. L'AFG a aussi salué la création du nouveau Plan d'Épargne Avenir Climat (PEAC), accessible aux jeunes dès leur naissance.

Laure Delahousse, directrice générale,
Guillaume Mars, Adjoint au chef du bureau marchés et produits d'assurance, Direction générale du Trésor,
Gregory Miroux, directeur Épargne salariale et Épargne retraite,
Philippe Faget, Responsable Actifs privés, NIM Solutions, et
Christophe Granjon, Responsable de la gestion des fonds d'épargne salariale & épargne retraite, Amundi Investment Solutions

Moderniser et diversifier les solutions d'investissement

Le volume des fonds ELTIF a dépassé 20 milliards d'euros en 2024, soit +38 % en un an grâce à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne [3].

Le marché de la titrisation se limitait à 1 200 milliards d'euros en Europe en 2023, contre 13 700 milliards aux États-Unis en 2021 [4].

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, marqué par la montée en puissance d'acteurs non-européens, moderniser les infrastructures de marché et diversifier les solutions d'investissement permet de répondre aux besoins des entreprises et de soutenir le financement de l'économie européenne.

En 2024, l'AFG s'est pleinement impliquée pour accompagner cette dynamique. Elle s'est mobilisée sur la révision du règlement ELTIF, qui vise à favoriser l'investissement à long terme, et a plaidé pour une relance maîtrisée de la titrisation. Enfin, l'AFG continue de militer pour un allègement des procédures de cotation, trop complexes en Europe, afin de faciliter l'accès des entreprises aux marchés de capitaux.

NOS ACTIONS CONCRÈTES

→ RIS : l'AFG obtient des avancées en faveur d'une règlementation plus équilibrée

Alexandre Koch, chef de pôle Distribution et relations clients

L'AFG a continué à porter ses positions sur la *Retail Investment Strategy (RIS)*, projet de réglementation européenne dont l'objectif est de favoriser l'accès des particuliers aux marchés financiers. Ce texte, en discussion depuis 2023, prévoit entre autres l'introduction d'un dispositif de *Value for Money* et de diverses mesures relatives au parcours client et à la perception de commissions *(inducements)*.

Les négociations sont encore en cours, mais les actions de l'AFG ont déjà porté leurs fruits : les textes de compromis publiés en 2024, par le Conseil et surtout par le Parlement européen, constituent une amélioration par rapport à la proposition initiale de la Commission. Ils rejettent notamment l'interdiction des commissions *(inducements)* et ouvrent la voie à l'appréciation de la *Value for Money* par les acteurs de marché sur la base de critères objectifs, alors que le texte de la Commission prévoyait des benchmarks construits par les régulateurs. Ces signaux positifs confirment l'efficacité du dialogue engagé par l'AFG en faveur d'une réglementation équilibrée, au service des investisseurs et de l'innovation, tout en veillant à limiter les risques d'asymétrie concurrentielle entre acteurs européens et non-européens.

3- Scope, 2025, *« Clarified rules provide long-awaited ELTIF boost »*, mars.
4- AFG.

→ Des précisions sur les conditions d'application de la réforme ELTIF

L'acte délégué, précisant les modalités d'application du règlement ELTIF 2.0, a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) en octobre 2024. L'AFG avait activement contribué aux consultations sur ce texte, dont l'objectif est de préciser le cadre réglementaire applicable à la gestion de ces fonds. Elle a notamment défendu des ajustements favorisant une meilleure gestion de la liquidité et une transparence accrue des mécanismes de valorisation et de rachat.

À la suite de cette publication, l'AFG a actualisé son guide pratique ELTIF 2.0, élaboré en partenariat avec le cabinet Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP. Destiné aux professionnels de la gestion d'actifs, c'est un outil de référence pour comprendre la nouvelle réglementation et en maîtriser les évolutions.

→ Un cadre règlementaire plus compétitif et attractif

Arnaud Faller, président de la Commission Gestion financière et management du risque

Revue des actifs éligibles UCITS

Dans le cadre de la consultation lancée par l'ESMA sur la révision de la directive de niveau 2 relative aux actifs éligibles des OPCVM, l'AFG a plaidé pour une réforme ciblée afin de préserver la stabilité du cadre UCITS. Elle a appelé à une harmonisation des règles encadrant l'exposition indirecte aux actifs non-éligibles et a soutenu certaines évolutions, notamment l'intégration des FIA (Fonds d'Investissement Alternatif), tout en excluant à ce stade les cryptoactifs. L'objectif poursuivi est de renforcer la sécurité juridique et la compétitivité du cadre règlementaire européen.

Renforcer l'attractivité et la stabilité des fonds immobiliers

L'AFG a mené de nombreux travaux afin de renforcer la transparence et la gestion des risques liés aux actifs immobiliers et aux fonds non cotés. Elle a contribué à la conférence de l'AMF sur ELTIF, pour promouvoir un cadre réglementaire attractif et compétitif pour ces véhicules d'investissement. Parallèlement, l'AFG a poursuivi ses actions en faveur d'une fiscalité stable et favorable aux investisseurs dans les fonds non cotés.

Guillaume Arnaud , président de la Commission Fonds immobilier

NOS ACTIONS CONCRÈTES

→ Pour une relance de la titrisation au service du financement des entreprises

Avec des volumes atteignant seulement 1 200 milliards d'euros en 2023, contre 2 000 milliards en 2008, la titrisation reste sous-utilisée en Europe, limitant son potentiel en tant que levier de financement de l'économie, mais aussi de diversification pour les investisseurs individuels, sous réserve d'une transparence renforcée. Consciente de cet enjeu, l'AFG s'est fortement mobilisée afin de favoriser sa relance.

Dans sa réponse à la consultation du Conseil de stabilité financière *(Financial Stability Board – FSB)* sur les effets des réformes post-crise financière de 2008, l'AFG a plaidé pour une définition internationale harmonisée de la titrisation afin d'en améliorer la comparabilité. Elle a également mis en lumière les divergences entre juridictions en matière de traitement prudentiel, en particulier sur le coût en capital.

Ces messages ont été relayés dans le cadre d'une consultation de la Commission européenne, l'AFG y défendant aussi une réforme du label STS et une simplification des exigences de reporting, dans une logique de soutien au financement des entreprises.

→ Gouvernance des OPC et mandats d'arbitrage : accompagner les acteurs face aux évolutions réglementaires

Jérôme Abisset,
chef de pôle Affaires juridiques

En janvier 2024, l'AFG a publié des recommandations sur la gouvernance des OPC pour guider les sociétés de gestion dans l'exercice de leurs droits de vote. Ces recommandations insistent sur l'importance de l'indépendance et de la compétence des comités du conseil d'administration, notamment en matière d'audit, de nomination et de rémunération. Elles visent à renforcer la transparence, la qualité de la gouvernance et la confiance des investisseurs.

Dans le même esprit, l'AFG a accompagné ses membres face aux nouvelles règles introduites par la loi industrie verte concernant les mandats d'arbitrage dans l'assurance-vie. Désormais, les sociétés de gestion qui souhaitent délivrer un conseil ou une prestation de gestion en matière d'assurance vie (mandat d'arbitrage) doivent être immatriculées à l'ORIAS en tant que courtier en assurance. L'AFG a publié une note clarifiant les implications de cette évolution règlementaire et les démarches à suivre.

Ces deux actions illustrent la volonté de l'AFG de profession-naliser encore davantage le secteur de la gestion d'actifs et de favoriser une relation de confiance durable entre sociétés de gestion et investisseurs.

→ L'AFG mobilisée pour défendre une approche pragmatique de la liquidité

Stéphane Aidan,
chef de pôle Gestions et Management du risque

En 2024, l'AFG a activement contribué à deux consultations majeures sur la gestion de la liquidité, émanant de l'OICV (Organisation internationale des commissions de valeurs ou *IOSCO* en anglais) et de l'ESMA.

Face au projet de l'OICV de classer les fonds en fonction de la liquidité de leurs actifs pour en ajuster la fréquence de valorisation, l'AFG a rappelé que la liquidité est variable et se mesure au niveau global du portefeuille et non actif par actif. Elle a souligné la robustesse du cadre européen actuel et considère l'introduction d'une nouvelle classification en Europe comme superflue.

Dans le cadre de la mise en œuvre des directives UCITS/AIFMD par l'ESMA, l'AFG a salué l'harmonisation en cours des outils de gestion de la liquidité. Elle a toutefois insisté sur la nécessité de maintenir une flexibilité opérationnelle pour les gérants, essentielle à une gestion efficace et adaptée aux conditions de marché.

→ L'AFG alerte sur le projet de réforme des fonds monétaires au Royaume-Uni

La France figure parmi les trois principaux centres européens de domiciliation et de gestion des fonds monétaires. L'AFG s'est donc fortement mobilisée face au projet de réforme de ces fonds au Royaume-Uni. La *Financial Conduct Authority (FCA)* propose en effet d'aligner les exigences de liquidité entre les fonds en valeur de marché (VNAV) et ceux en valeur de négociation constante (LVNAV), sans tenir compte de leurs différences structurelles.

L'AFG s'oppose fermement à cette approche, alertant sur les risques d'un traitement uniforme inadapté. Elle a rappelé que la réglementation européenne distingue avec pertinence ces deux modèles et propose un cadre robuste et adapté.

L'AFG accueille néanmoins favorablement les propositions, notamment en matière de connaissance du passif et d'utilisation d'outils de gestion de la liquidité.

→ Club Quant, présidé par Marie Brière : dialogue entre gérants et académiques

L'AFG a été heureuse d'ouvrir de nouvelles perspectives de réflexion à l'occasion de la conférence du Club des techniques quantitatives de l'AFG, en septembre 2024, en partenariat avec le programme FaIR de l'Institut Louis Bachelier sur la gestion de la liquidité et l'apport de la finance décentralisée (DeFi).

Marie Brière, présidente du Club Techniques Quantitatives

Adina Gurau Audibert,
directrice des Expertises

Améliorer le financement des PME ETI

En 2022, la France comptait 172 000 PME qui employaient 4,5 millions de salariés [5].

Les ETI représentaient 28,9 % du chiffre d'affaires des entreprises françaises et généraient 28,5 % du chiffre d'affaires à l'export [6].

Ancrées dans les territoires, créatrices d'emplois et innovantes, les PME ETI constituent un pilier du tissu économique français. Pourtant, elles peinent à lever des financements en capital, alors même que les flux d'investissement vers ces entreprises se sont réduits.

L'AFG plaide pour un meilleur accès à la cotation boursière, levier complémentaire du crédit bancaire et du capital-investissement. Éviter que des entreprises en fort développement ne se délocalisent vers d'autres places financières plus attractives est un enjeu de souveraineté économique.

Philippe Setbon, président de l'AFG
Guillaume Dard, vice-président de l'AFG et vice-président du Club Initiatives PME 2030
Aude de Lardemelle, vice-présidente du Club Initiatives PME 2030

5- Insee, 2024, « Le tissu productif français par catégorie d'entreprises en 2022 », Insee Focus, n°343, décembre.
6- *Ibid.*

NOS ACTIONS CONCRÈTES

→ L'AFG se mobilise pour le financement des PME ETI

David Muresianu,
directeur Actifs réels

Le lancement du Club Initiatives PME 2030 illustre l'engagement de l'AFG pour lever les freins à la cotation des PME ETI et renforcer leur accès à des financements de long terme. Face au recul du nombre d'introductions en Bourse et au manque d'attractivité de ce segment sur les marchés financiers, l'AFG a réuni les sociétés de gestion, Euronext, Bpifrance, les régulateurs et les investisseurs pour poser un diagnostic clair et identifier les solutions concrètes.

Présidé par Aude de Lardemelle et Guillaume Dard, le Club porte une ambition forte : orienter davantage l'épargne vers ces entreprises en croissance, au cœur des transition énergétique, industrielle et numérique.

Le manifeste, auquel a fortement contribué l'AFG, formule des propositions structurantes : simplification des procédures d'introduction en Bourse, développement de la recherche sur les petites valeurs, incitations fiscales ciblées, meilleure lisibilité de l'offre d'investissement, et mise en place d'un label européen pour favoriser l'investissement à long terme dans les entreprises de l'Union européenne en particulier les PME. Autant de leviers pour restaurer la confiance et créer un écosystème favorable à l'investissement dans les PME ETI.

Isabelle de Crémoux,
présidente de la Commission Capital-Investissement

NOS ACTIONS CONCRÈTES

Loi attractivité : des propositions concrètes pour l'investissement

Dans le cadre des travaux sur la loi attractivité, l'AFG a proposé des mesures favorisant le développement de l'épargne investie en actions, notamment en faveur des PME et des entreprises en croissance. À travers sa participation aux consultations de l'État et du Parlement, l'AFG a porté plusieurs propositions structurantes, dont la simplification des critères d'éligibilité au PEA-PME, pour en faire un véritable outil d'investissement de long terme. Ces propositions ont été reprises dans la loi.

D'autres avancées majeures ont été obtenues : simplification des règles d'éligibilité dans les fonds d'épargne salariale pour les titres négociés sur les marchés de croissance des PME, et création temporaire d'actions à droit de vote multiple pour favoriser les introductions en Bourse.

Tilman Lueder, head of Unit Insurance and Pensions, DG FISMA, European Commission
Marius Ratiu, board member, APAPR and CEO, Carpathia Pensions
Beate Petry, head of Pensions & other Benefits, BASF
Gregory Miroux, directeur Épargne salariale et retraite
Liam Kennedy, editorial Director, IPE

Obligations transition : un levier innovant pour la transition des PME ETI

Les Obligations transition constituent un nouvel outil de financement conçu pour accompagner les PME ETI françaises dans la décarbonation de leurs activités. En fléchant l'épargne privée vers des projets concrets et mesurables de transition, ce dispositif vise à mobiliser jusqu'à 5 milliards d'euros, avec une garantie de l'État à hauteur de 30 %.

Dès les premières discussions, l'AFG s'est mobilisée pour structurer une réponse collective, en s'appuyant notamment sur l'expertise de sa Commission Titrisation et dette privée présidée par Thibaut de Saint Priest. Ce travail de fond a permis de réunir sociétés de gestion, pouvoirs publics et experts financiers et de poser les bases de ce nouvel outil de financement.

Recherche sponsorisée : construire un cadre européen efficace

Mathilde Le Roy,
directrice Droit des marchés financiers

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Listing Act*, l'AFG a activement contribué aux travaux européens sur la recherche sponsorisée, c'est-à-dire financée tout ou partie par les émetteurs. Cette directive, entrée en vigueur en décembre 2024, doit être complétée en 2025 par des standards techniques (RTS) élaborées par l'ESMA pour lesquels elle a ouvert deux consultations en 2024.

Dans ses réponses à consultation, l'AFG a souligné l'importance d'utiliser la charte française, élaborée en 2022 par une collaboration entre l'AFG, l'AMAFI et la SFAF, comme socle de réflexion. L'objectif étant d'assurer des normes d'indépendance et d'objectivité, de transparence, de prévention des conflits d'intérêts et, ce faisant, d'encourager une recherche non-biaisée sponsorisée par l'émetteur.

L'AFG continuera à défendre une réglementation équilibrée, au service d'un écosystème boursier plus attractif pour les PME ETI.

S'engager en faveur de l'éducation financière

Près d'un tiers des Français a des lacunes sur les notions financières de base[7].

79 % pensent qu'il faut se constituer un capital retraite, mais 41 % ignorent comment s'y prendre[8].

Une large partie des Français se dit mal à l'aise avec des notions clés : gestion d'un budget, compréhension du risque, épargne, horizon de placement ou retraite.

Pourtant, l'éducation financière est un levier indispensable pour faire des choix éclairés, financer ses projets de vie et comprendre la contribution de son épargne dans l'économie.

Consciente de cet enjeu, l'AFG a structuré son action autour d'une mission dédiée et d'un Club Éducation financière, avec un double objectif : renforcer les connaissances financières des Français et valoriser les métiers de la gestion d'actifs. L'AFG est également un membre actif de la stratégie nationale d'éducation financière pilotée par la Banque de France (EDUCFI).

NOS ACTIONS CONCRÈTES

→ Un guide de référence pour mieux comprendre la finance durable

Publié en partenariat avec l'EFAMA, le guide « Comprendre la finance durable en 9 questions », a obtenu le label officiel EDUCFI de la Banque de France dans le cadre de sa stratégie nationale d'éducation financière.

Ce label vient saluer la clarté, la pédagogie et la rigueur du document, qui décrypte les principaux concepts et cadres réglementaires liés à la finance durable : critères ESG, règlement SFDR, stratégies d'investissement responsable…

L'AFG réaffirme sa volonté de rendre la finance durable accessible à tous et de promouvoir des choix d'épargne éclairés et engagés.

7- Ifop, 2024, « Les Français et l'éducation financière », décembre.
8- *Ibid.*

→ Soutien à la recherche académique

En complément de ses publications pédagogiques, l'AFG a renouvelé son appui au Concours International des Mémoires de l'Économie et de la Finance (CIMEF), placé sous le haut patronage du ministère de l'Économie. La 36e édition avait pour thème : « Financer et innover dans un monde en évolution rapide ». En soutenant ce concours, l'AFG valorise l'excellence académique et encourage la réflexion sur les grands enjeux économiques, financiers et sociétaux contemporains.

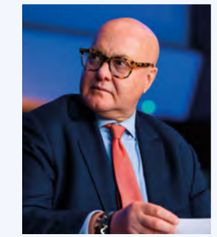

Éric Pinon,
président d'honneur de l'AFG

→ Moteur d'inclusion, le Club Diversités

En 2024, le Club Diversités de l'AFG a marqué un tournant significatif en organisant sa première plénière le 2 décembre, présidée par Marianne des Roseaux et animée par Delphine de Chaisemartin, Thomas Valli et Stéphanie Karam. Cet événement a été l'occasion de lancer le guide « Sensibilisation et formation des collaborateurs », un nouvel outil de la collection « Agir pour la diversité et l'inclusion », afin de promouvoir des pratiques inclusives au sein des sociétés de gestion.

→ Sensibiliser les citoyens et valoriser les métiers de la gestion d'actifs

Semaine de l'Épargne Salariale

L'AFG a mené plusieurs actions pédagogiques :
- Participation à la Semaine de l'Épargne Salariale ;
- Réalisation de vidéos pédagogiques et d'infographies ;
- Diffusion de fiches métiers ;
- Présence sur les salons phares comme Patrimonia.

Les objectifs de ces initiatives : encourager les vocations et renforcer la culture financière du grand public, dans un contexte où la performance, la transparence et l'impact sont devenus des critères majeurs d'orientation professionnelle pour les épargnants.

03 Construire demain

LES ENJEUX

Poursuivre
le dynamisme
en faveur du financement
de l'économie.

Clarifier
le cadre de
la finance durable.

Proposer
des solutions
d'épargne qui financent
les transitions.

Soutenir
la cotation
des entreprises.

Mirela Agache Durand

Vice-présidente de l'AFG

Quels défis s'imposent aujourd'hui pour assurer la compétitivité de la gestion d'actifs ?

Mirela Agache Durand : Le secteur fait face à une double pression : la montée en puissance d'acteurs non-européens et une asymétrie croissante en matière de réglementation. C'est particulièrement vrai en matière de finance durable, dont la simplification du cadre règlementaire est un enjeu essentiel et la condition de la compétitivité de nos marchés financiers. Sur ce sujet, la question de la donnée est centrale : l'accès à des données de qualité est primordial. Déléguer cet enjeu à des fournisseurs non régulés et basés hors de l'Europe affaiblit la capacité de nos acteurs à construire une finance souveraine et durable, et les investisseurs à disposer d'informations fiables.

Léa Dunand-Chatellet : La réforme en cours du reporting extra-financier sera déterminante. L'objectif affiché de simplification est légitime, tant les textes actuels sont complexes et peu opérationnels. Mais cette révision doit aboutir à un dispositif cohérent, applicable par tous, et permettant de s'affranchir des fournisseurs de données non-européens. L'enjeu va bien au-delà de la seule dimension technique : c'est la capacité de l'Europe à définir ses propres standards - plutôt qu'à se voir imposer ceux des autres - qui est en jeu.

Léa Dunand-Chatellet

Présidente de la Commission Investissement responsable

Comment rendre la finance durable plus robuste et efficace ?

Mirela Agache Durand : Il faut lui offrir un cadre stable. Les allers-retours réglementaires brouillent les repères, freinent les investissements et décrédibilisent l'ambition. La finance durable ne peut progresser que si elle est lisible, compréhensible et portée par une vision de long terme. La règlementation est centrale pour disposer d'outils communs et cohérents, mais la réussite dépend de l'implication de tous les acteurs engagés dans une démarche de transition, et pas seulement de certains pionniers ou d'acteurs les plus exemplaires.

Léa Dunand-Chatellet : L'instabilité réglementaire actuelle agit comme un véritable frein. Beaucoup d'investissements ont été réalisés sur la base d'un cadre qui aujourd'hui est remis en cause. Il est temps de donner de la visibilité aux acteurs, de clarifier les règles et d'harmoniser les dispositifs au niveau européen. L'AFG joue un rôle clé : elle fait remonter les besoins du terrain, porte la voix des sociétés de gestion et transforme les grands principes en actions concrètes et opérationnelles.

Quelle vision porte l'Union de l'Épargne et de l'Investissement ?

Mirela Agache Durand : Elle repose sur une ambition claire : que l'épargne européenne finance l'économie européenne. Pour mobiliser efficacement les capitaux, il faut renforcer la fluidité du marché et défendre un cadre commun. Toute fragmentation dans la fiscalité ou la réglementation constitue un obstacle à cette dynamique. Nous devons toujours garder en tête que la concurrence ne se joue pas au sein de l'Union européenne, mais bien entre l'Europe et le reste du monde.

Léa Dunand-Chatellet : La France et l'Europe ont la chance de pouvoir compter sur un secteur de la gestion d'actifs fort, avec des spécificités dans ses infrastructures et sa distribution. Renforcer la cohésion du marché européen permet d'augmenter sa taille critique, de protéger ses spécificités et de proposer une vision ambitieuse adaptée aux défis futurs.

Promouvoir une finance durable et opérationnelle

5 000 milliards d'euros de financements sont nécessaires chaque année pour réaliser les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 [1].

Avec 2 071 milliards d'euros d'encours, la France est leader en Europe dans la gestion des fonds durables, classés « SFDR » [2].

Dans un contexte d'accentuation des défis climatiques et environnementaux, la gestion d'actifs joue un rôle décisif pour orienter les capitaux vers des projets durables. En France, près de la moitié des encours sous gestion relève aujourd'hui des articles 8 ou 9 du règlement SFDR, témoignant d'un engagement croissant en faveur d'une finance durable.

Toutefois pour stimuler encore les financements et être à la hauteur des enjeux, cette dynamique doit reposer sur un cadre réglementaire cohérent, clair et opérationnel. La superposition de normes et certaines incohérences réglementaires crée aujourd'hui des zones d'incertitude qui découragent les investisseurs, freinent l'innovation, complexifient la gestion opérationnelle et menacent la compétitivité des acteurs européens.

La question de l'accès aux données est primordiale : faute de normes stables et harmonisées, les sociétés de gestion sont contraintes de se tourner vers des fournisseurs privés, souvent non-européens et non régulés, avec des coûts et des biais accrus. Or, l'analyse extra-financière des entreprises ne peut être menée que sur la base de données ESG de qualité : il est donc essentiel de disposer d'informations lisibles, pertinentes et comparables.

En ce sens, l'AFG se mobilise auprès des autorités européennes et nationales pour défendre une régulation ambitieuse mais pragmatique, qui permette aux acteurs de continuer à structurer une offre standardisée et solide en finance durable. Elle œuvre également à la diffusion de l'information réglementaire et sensibilise les acteurs de la Place à l'évolution de ses impacts.

1- Nations Unies, 2023, « La réalisation des ODD estimée à plus de 5.000 milliards de dollars par an entre 2023 et 2030 (CNUCED) », septembre.

2- AFG (données 2024).

NOS ACTIONS CONCRÈTES

→ Encadrement des dénominations ESG : l'AFG favorable à une approche équilibrée

Mirela Agache Durand, vice-présidente de l'AFG

Ana Pires, directrice Investissement responsable et **Thomas Valli,** directeur des Études économiques

En mai 2024, l'ESMA a publié ses orientations finales encadrant l'usage des dénominations ESG par les fonds, afin de lutter contre le *greenwashing* et de garantir une information claire et fiable aux investisseurs. L'AMF a transposé ces lignes directrices en les intégrant à sa position-recommandation 2020-03 sur la communication des fonds, dans une mise à jour publiée début 2025. L'ensemble des fonds existants devront s'y conformer d'ici mai 2025, tandis que les nouveaux fonds sont tenus de les appliquer depuis novembre 2024. L'AFG soutient cette volonté de transparence, considérant qu'un cadre plus clair sur l'usage des termes en matière d'ESG et de durabilité est capital pour préserver la confiance des investisseurs. En revanche, elle plaide d'une part pour une mise en œuvre souple et pragmatique, afin de ne pas freiner l'innovation dans un secteur en constante évolution. Elle appelle d'autre part à une cohérence entre les orientations nationales et le cadre règlementaire européen (SFDR, taxonomie) afin d'éviter les divergences d'interprétation, de garantir une meilleure clarté et transparence du marché de la finance durable, mais également pour maintenir une position de leader français sur ce marché.

→ L'AFG, un acteur engagé dans la refonte du label ISR

Partie prenante historique du label ISR, l'AFG a activement contribué à sa refonte, dans un contexte de montée des exigences en matière d'impact réel et de crédibilité. L'objectif : recentrer le label sur la contribution concrète des fonds à la transition environnementale, notamment climatique.

Après avoir participé à la consultation publique de 2023, l'AFG a poursuivi son implication et formulé des propositions concrètes : renforcement des critères environnementaux, clarification des méthodologies, exigences accrues de transparence, et introduction d'un principe de progressivité pour faciliter l'adaptation des acteurs. L'AFG a défendu une vision ambitieuse mais équilibrée du label, tout en préservant la diversité des approches ISR et l'accessibilité du label. Le nouveau référentiel s'applique depuis le 1er mars 2024 aux nouveaux fonds, avec une période de transition jusqu'au 1er janvier 2025 pour les fonds déjà labellisés. À l'issue de cette phase, environ 70% des fonds ont conservé le label, témoignant de l'engagement des sociétés de gestion en faveur de la finance durable.

NOS ACTIONS CONCRÈTES

→ Données ESG : un enjeu stratégique pour la gestion d'actifs

Vers un encadrement renforcé des fournisseurs de données ESG

L'AFG poursuit son engagement en faveur d'un cadre rigoureux et harmonisé pour les données ESG, levier essentiel au bon fonctionnement des marchés, à l'investissement et la crédibilité de la finance durable.

En 2024, elle a veillé à ce que la révision du règlement Benchmark ne réduise pas les exigences de qualité des indices ESG, tout en participant activement aux travaux sur le règlement européen relatif aux notations ESG *(ESG Ratings)*, adopté par le Parlement en avril 2024. Ce texte impose, à compter de 2026, une autorisation préalable de l'ESMA pour les agences de notations ESG opérant dans l'UE, ainsi que le respect de standards élevés en matière de transparence et de gouvernance.

L'AFG soutient également les travaux de la Commission européenne dans le cadre du projet Omnibus, qui vise à simplifier les réglementations en matière de finance durable, tout en préservant la double matérialité et l'accès à des données ESG fiables et comparables. Elle appelle d'ailleurs à un accès à des données ESG produites directement par les entreprises, afin de limiter la dépendance excessive à des fournisseurs externes non régulés.

Accès aux données : une priorité réaffirmée lors de l'*AM Prospective Morning*

Lors de l'*AM Prospective Morning* organisé en octobre 2024 dans le cadre de l'*InvestWeek* Paris, l'AFG a placé la question de l'accès aux données extra-financières au cœur des débats.

À travers le thème : *« Financing a world in transition: The new challenges of AM »*, les échanges ont mis en lumière les défis liés à la qualité, la disponibilité et la comparabilité des données extra-financières, dans le contexte de de la CSRD et du projet ESAP (*European Single Access Point*, ou projet européen de point d'accès unique aux informations financières et non financières des entités européennes). L'AFG y a réaffirmé son appel à un cadre harmonisé et simplifié et une réglementation plus robuste des fournisseurs de données.

Ce rendez-vous a permis de dévoiler les résultats de l'enquête AFG 2024 sur l'investissement responsable, révélant des attentes croissantes en matière de transparence et d'intégrité des données.

→ Un guide pour intégrer la biodiversité dans la gestion d'actifs

Convaincue de la nécessité d'intégrer les enjeux liés à la nature et sa préservation dans les stratégies d'investissement, l'AFG a publié, avec l'accompagnement du cabinet Moonshot, un guide pratique à destination des sociétés de gestion. Structuré autour de cinq grandes questions, ce guide propose des outils opérationnels pour intégrer la biodiversité dans le processus d'investissement.

Par ailleurs, l'AFG soutient l'Initiative de Place « Objectif Biodiversité », lancée avec seize grands investisseurs institutionnels pour favoriser la création de fonds cotés et non cotés finançant la préservation et la restauration des écosystèmes. Une consultation est en cours pour sélectionner, d'ici l'été 2025, les futurs gérants des fonds. Ces travaux s'appuient sur un comité scientifique indépendant.

→ Vers un référentiel commun pour évaluer les stratégies de transition carbone

L'AFG a co-présidé, aux côtés de l'Institut de la Finance Durable (IFD), l'élaboration d'un guide méthodologique pour évaluer la performance des entreprises en matière de transition carbone. Destiné aux analystes comme aux entreprises, ce document propose une démarche analytique en se reposant sur les données des rapports de durabilité exigés par la CSRD, afin de renforcer la prise en compte de l'impact climatique et de transition dans les décisions d'investissement. Fruit d'un travail collectif réunissant l'ensemble des parties prenantes de la Place de Paris, ce guide contribue à structurer un référentiel commun, rigoureux, et opérationnel.

→ Une initiative pionnière en finance durable portée par Toulouse School of Economics, Polytechnique et l'AFG

L'Initiative de Recherche FDIR (Finance Durable et Investissement Responsable), pilotée par Toulouse School of Economics (TSE) et l'École polytechnique, a été lancée le 15 avril 2007. Elle a été soutenue dès ses débuts par l'AFG et une dizaine d'entreprises mécènes, dans le but de développer la recherche académique sur l'investissement responsable et durable.

Sarah Kalmouni,
chargée de mission Finance durable

Construire l'Union de l'Épargne et de l'Investissement

Laure Delahousse,
directrice générale

Près de quarante ans après l'Acte unique, la libre circulation de l'épargne dans l'UE reste entravée. Résultat : les entreprises peinent à accéder aux marchés de capitaux et dépendent encore trop du financement bancaire, tandis que leur part dans les portefeuilles des fonds européens recule massivement depuis dix ans[3].

Porté par la Commission, le projet d'Union pour l'Épargne et l'Investissement (UEI ou SIU, *Saving and Investment Union*) vise à lever ces freins en simplifiant et en harmonisant les règlementations et en stimulant l'investissement à long terme au service des entreprises européennes.

L'AFG s'engage activement dans cette dynamique, tant sur le plan opérationnel qu'académique comme en témoignent ses deux études phares :

- L'étude AFG/Observatoire de l'Épargne Européenne (OEE) sur « L'épargne à long terme des ménages et leur participation aux marchés de capitaux en Europe », qui analyse le comportement des épargnants européens ;
- Et l'étude « Comment la gestion d'actifs finance-t-elle l'Union européenne ? », qui met en lumière le rôle central de la gestion d'actifs française et européenne dans le financement durable de l'économie de l'Union.

Ces travaux soutiennent l'objectif d'un marché intérieur plus intégré, compétitif et souverain.

74 % des investissements de la gestion d'actifs française sont réalisés dans l'Union européenne [4].

Seuls 6 % des actifs des ménages européens sont détenus directement en actions (21 % via des fonds) [5].

3- Commission européenne, 2023, *« 2023 Strategic Foresight Report – Sustainability and people's wellbeing at the heart of Europe's Open Strategic Autonomy »*, juillet.
4- AFG (données 2024).
5- AFG, OEE, 2025, « L'épargne à long terme des ménages et leur participation aux marchés de capitaux en Europe », février.

NOS ACTIONS CONCRÈTES

→ Les propositions de l'AFG pour l'Union de l'Épargne et de l'Investissement

Pour que l'Union de l'Épargne et de l'Investissement devienne une réalité, l'AFG défend une vision ambitieuse : orienter davantage l'épargne européenne vers les entreprises, dans l'intérêt des citoyens, de la croissance et de la transition.

L'ensemble de l'écosystème doit être pris en compte et l'AFG propose d'encourager l'investissement des particuliers dans les marchés de capitaux européens en créant un label européen permettant d'identifier les produits d'épargne de long terme qui finance les entreprises européennes. Elle préconise également un mécanisme d'adhésion automatique, et un soutien par des incitations fiscales dans chaque État membre.

Considérant que les produits doivent répondent aux attentes des clients en matière de risque, d'horizon d'investissement, de performance nette de frais, l'AFG plaide pour une approche fondée sur un prix juste et non *low cost*, via une offre diversifiée. Pour faciliter l'accès à l'investissement des particuliers, l'AFG appelle à fluidifier le parcours client, notamment en rationalisant les réglementations (MIFID, IDD, PRIIPS) trop complexes. Enfin, l'AFG souligne l'urgence de lever les freins structurels à l'investissement : accès aux données, cohérence des régimes fiscaux et supervision transfrontalière. Ainsi, l'AFG défend la reconnaissance de la notion de groupe dans la supervision des sociétés de gestion, afin d'éviter des contrôles redondants dans chaque État membre pour une même entité.

Gregory Miroux, directeur Épargne salariale et retraite, et
Véronique Louwagie, Ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'Économie sociale et solidaire

Louis-Marie Durand, directeur des Affaires publiques européennes et internationales,
Caroline Herrgott, directrice Réglementation européenne et internationale,
Delphine de Chaisemartin, directrice générale adjointe et
Léa Dunand Chatellet, présidente de la Commission Investissement responsable,

Notre feuille de route pour l'avenir

→ Saisir les opportunités européennes, anticiper les défis nationaux

Laure Delahousse,
directrice générale

L'année 2025 marque une étape charnière pour l'épargne et l'investissement en Europe. Dans le sillage du projet d'Union de l'Épargne et de l'Investissement porté par la Commission européenne, l'AFG entend pleinement saisir cette dynamique pour faire avancer ses propositions structurantes : création d'un label européen favorisant les investissements de long terme orientés vers le financement des entreprises européennes ; simplification du cadre règlementaire en particulier de la finance durable ; supervision consolidée des sociétés de gestion opérant dans différents États membres via la reconnaissance au niveau européen du concept de groupe ; facilitation de l'investissement dans les actifs privés notamment avec les ELTIF, tout en assurant une protection réglementaire adéquate ; étude des opportunités offertes par la tokenisation des fonds pour réduire les coûts opérationnels et améliorer la liquidité.

Au niveau international, l'AFG reste vigilante quant à la volonté de réglementation des NBFI, concept flou qui ne tient pas compte des réalités diverses en matière d'encadrement ou de business model.

En parallèle, face aux incertitudes croissantes sur la scène politique nationale, l'AFG renforce son engagement auprès des pouvoirs publics – Gouvernement comme Parlement – pour promouvoir une meilleure compréhension du rôle stratégique de la gestion d'actifs dans la protection de l'épargne des Français, le financement de l'économie et la transition écologique. Ce travail d'influence et de pédagogie s'accompagne d'une préparation active aux prochaines échéances électorales avec des propositions ambitieuses et concrètes.

→ Promouvoir l'excellence de la gestion française sur toutes les classes d'actifs

L'AFG défend une réglementation proportionnée et opérationnelle qui permette à la gestion française de rester compétitive et de continuer à innover. Elle intervient activement sur les grands textes réglementaires nationaux et européens et plaide pour un cadre efficace de gestion des risques. Elle soutient le développement des ELTIF et de l'investissement dans les actifs non cotés pour les particuliers, valorise les ETF actifs européens, et accompagne la transformation numérique du secteur, notamment via la tokenisation des titres.

→ Positionner la France comme un leader de la finance durable

L'AFG défend un cadre règlementaire européen de la finance durable simplifié, clarifié, harmonisé, tout en conservant ses piliers fondateurs : principe de double matérialité, extraterritorialité des obligations, accès aux données brutes des entreprises. C'est un enjeu de souveraineté stratégique : il est essentiel pour financer des projets à la fois viables économiquement et ambitieux sur le plan environnemental. L'AFG propose une grille simplifiée de reporting extra-financier : 150 indicateurs clés pour les grandes entreprises, et environ 50 pour les plus petites, afin de répondre aux besoins à la fois des émetteurs et des investisseurs.

L'AFG plaide pour une meilleure articulation entre les textes (CSRD pour les émetteurs, SFDR pour les investisseurs) et continuera à accompagner les sociétés de gestion en proposant des méthodologies (plans de transition, biodiversité).

L'ambition est claire : faire de la finance durable un levier crédible et transformateur, au service des transitions environnementales, sociales et économiques.

→ Développer une épargne adaptée à tous les profils et orientée vers le long terme

L'AFG agit pour une épargne plus inclusive, compréhensible et performante. Elle porte des propositions concrètes sur les produits d'épargne à long terme : évolution du PER (repousser l'âge de sortie obligatoire à 70 ans, développer la gestion pilotée), amélioration des unités de compte en assurance-vie, soutien à un label européen de l'épargne investie, opposition à une approche exclusivement *low cost*.

Elle s'engage également pour le renforcement de l'éducation financière, indispensable pour permettre à chaque épargnant de mieux comprendre les enjeux et les opportunités de son investissement.

→ Renforcer un écosystème compétitif pour les acteurs français

Enfin, l'AFG œuvre à préserver un cadre fiscal, réglementaire et technologique propice à l'innovation et à la compétitivité des acteurs français dans le paysage européen. Elle est mobilisée sur la fiscalité de l'épargne (défense du PFU, veille sur TTF et Pilier 2), l'anticipation des réformes de place (T+1, encadrement des données, cybersécurité via DORA, encadrement des algorithmes via l'*IA Act*), ou encore la supervision européenne (mandats d'arbitrage, supervision groupe, positionnement sur EMIR et MIFIR).

04
La gouvernance
au 1er avril 2025

La Présidence

Philippe SETBON
président de l'AFG

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Mirela AGACHE DURAND
vice-présidente de l'AFG

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Guillaume DARD
vice-président de l'AFG

MONTPENSIER ARBEVEL

Fannie WURTZ
vice-présidente de l'AFG

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Le Comité stratégique

Le Comité stratégique fixe les orientations clés de l'action de l'association. Il regroupe de manière équilibrée toutes les composantes de la profession : dirigeants de filiales de grands groupes, bancaires ou d'assurance, mais aussi dirigeants de sociétés entrepreneuriales.

Mirela AGACHE DURAND
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Pascale AUCLAIR
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

Christophe BAVIERE
EURAZEO GLOBAL INVESTORS

Guillaume DARD
MONTPENSIER ARBEVEL

Arnaud FALLER
CPR ASSET MANAGEMENT

Jean-Pierre GRIMAUD
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

Stéphane JANIN
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Guy DE LEUSSE
ODDO BHF ASSET MANAGEMENT

Pierre MOULIN
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Emmanuelle MOUREY
LBP AM

Christophe PERONIN
CARMIGNAC GESTION

François de SAINT-PIERRE
LAZARD FRERES GESTION

Philippe SETBON
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Fannie WURTZ
AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration examine les questions essentielles relatives à la vie de l'association : budget, actions, fonctionnement. Il élit les membres du Comité stratégique et assure l'exécution des décisions de l'Assemblée générale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
- François-Xavier GENNETAIS
- Olivier LEGUAY

ACER FINANCE
- Thomas LOUIS
- Alexandre LEMARE

AMUNDI ASSET MANAGEMENT (1)
- Fannie WURTZ (3)
- Simon JANIN

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
- Jean-Louis LAFORGE
- Stéphane JANIN

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE
- Pierre MOULIN
- Patrick SIMION

CARMIGNAC GESTION
- Christophe PERONIN
- pas de représentant

COVEA FINANCE
- Francis JAISSON
- Valérie PIQUET-GAUTHIER

CPR ASSET MANAGEMENT (1)
- Arnaud FALLER
- Nadine LAMOTTE

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
- Eliana de ABREU
- Pascale AUCLAIR

EIFFEL INVESTMENT GROUP SAS
- Antoine VALDES
- Jean-François PAUMELLE

ERES GESTION
- Alexis de ROZIERES
- Fabrice CHARLES

EURAZEO GLOBAL INVESTORS EGI SAS
- Christophe BAVIERE
- Luc MARUENDA

FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER
- Caroline FARRUGIA
- Elsa SCOURY

FINANCIÈRE TIEPOLO
- Roland de DEMANDOLX
- Philibert de RAMBUTEAU

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
- Mirela AGACHE DURAND (3)
- Xavier HOCHE

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT FRANCE
- Isabelle BOURCIER
- Grégory TAILLARD

LBP AM (2)
- Emmanuelle MOUREY
- Vincent CORNET

LAZARD FRÈRES GESTION
- Christophe COQUEMA
- François de SAINT-PIERRE

MONTPENSIER ARBEVEL
- Guillaume DARD (3)
- Sébastien BARBE

ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS
- Nicolas CHAPUT
- Guy de LEUSSE

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
- Jean-Pierre GRIMAUD
- Charles BOUFFIER

OSTRUM ASSET MANAGEMENT
- Olivier HOUIX
- Vanessa CASANO

ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE
- Didier BOUVIGNIES
- Pierre BAUDARD

PRÉSIDENTS D'HONNEUR ET MEMBRES HONORAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- Paul-Henri DE LA PORTE DU THEIL
- Yves PERRIER
- Éric PINON

Titulaires
Suppléants
(1) Groupe AMUNDI
(2) Groupe LA BANQUE POSTALE
(3) Vice-président.e de l'AFG

Les Instances

Les instances de l'AFG sont composées des commissions, des clubs et des groupes de travail. Elles permettent d'animer la réflexion de la profession sur son évolution et définissent les actions à mener.

COMMISSIONS

COMMISSION CAPITAL-INVESTISSEMENT
- Isabelle de CREMOUX
- David MURESIANU

COMMISSION COMMERCIALISATION
- Bertrand MERVEILLE
- Alexandre KOCH

COMMISSION COMPTABILITÉ ET REPORTING
- Philippe LEGRAND
- Charlotte HELLUY-LAFONT

COMMISSION DÉONTOLOGIE ET CONFORMITÉ
- Monique DIAZ
- Valentine BONNET

COMMISSION ÉPARGNE SALARIALE ET ÉPARGNE RETRAITE
- Dominique DORCHIES
- Alexis de ROZIÈRES
- Gregory MIROUX

COMMISSION EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES
- Loïc LEGOUET
- Olivia VAYSSETTE
- Jérôme ABISSET
- Alix GUERIN
- Caroline HERRGOTT

COMMISSION FISCALE
- Virginie MANGIN
- Charlotte HELLUY-LAFONT

COMMISSION FONDS IMMOBILIERS
- Guillaume ARNAUD
- David MURESIANU

COMMISSION GESTION FINANCIÈRE ET MANAGEMENT DU RISQUE
- Arnaud FALLER
- Olivier CORBY
- Yves CHAPELLIER
- Stéphane AIDAN

COMMISSION GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- Michaël HERSKOVICH
- Valentine BONNET

COMMISSION INFRASTRUCTURES DE MARCHÉS
- Laurence CARON HABIB
- Mathilde LE ROY
- Nicole MONTOYA

COMMISSION INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES
- Muriel FAURE
- Olivier TAILLE
- Jonathan VETILLARD
- Stéphanie KARAM
- Alexandre KOCH
- Thomas VALLI

COMMISSION INVESTISSEMENT RESPONSABLE
- Léa DUNAND-CHATELLET
- Sarah KALMOUNI
- Ana PIRES

COMMISSION TITRISATION ET DETTE PRIVÉE
- Valérie DUCOURTY
- David MURESIANU

CLUBS

CLUB DE LA GESTION PRIVÉE
- Olivier PACCALIN
- Jacqueline ELI-NAMER
- Grégory LASNE
- Christophe LAURENTIE

CLUB DES ENTREPRENEURS
- Antoine VALDES
- Grégory LASNE
- Christophe LAURENTIE

CLUB DIVERSITÉS
- Marianne DES ROSEAUX
- Delphine de CHAISEMARTIN
- Stéphanie KARAM
- Thomas VALLI

CLUB ÉDUCATION FINANCIÈRE
- Eric PINON
- Delphine de CHAISEMARTIN
- Stéphanie KARAM
- Thomas VALLI

CLUB EXPORT_RÉUNIONS PAYS
- Simon JANIN
- Virginie BUEY
- Delphine de CHAISEMARTIN

CLUB FONDS D'INFRASTRUCTURES
- Charlotte LAVIT D'HAUTEFORT
- David MURESIANU

CLUB INITIATIVES PME 2030
- Guillaume DARD
- Aude de LARDEMELLE
- Adina GURAU AUDIBERT
- David MURESIANU

CLUB TECHNIQUES QUANTITATIVES
- Marie BRIERE
- Adina GURAU AUDIBERT

PLATEFORME DES AFFAIRES PUBLIQUES
- Delphine de CHAISEMARTIN
- Laure DELAHOUSSE
- Louis-Marie DURAND

président(e)
vice-président(e)
directeur(trice)

Les équipes de l'AFG

DIRECTION GÉNÉRALE

Laure DELAHOUSSE
directrice générale
membre du COMEX

Delphine de CHAISEMARTIN
directrice générale adjointe
membre du COMEX

Delphine DELORME
assistante de la Direction générale
et de la Présidence

Maria GONÇALVES
assistante de la Direction générale
et de la Présidence

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Christophe LAURENTIE
secrétaire général
membre du COMEX

Paula RAMOS
secrétaire générale
adjointe

Grégory LASNE
directeur Services
aux membres

Paola DE VIVO
assistante administrative
et financière

Malick NIANG
responsable Services généraux
et informatique

Sandrine WAIS
assistante Secrétariat
général

AFFAIRES JURIDIQUES

Jérôme ABISSET
chef de pôle
Affaires juridiques

Valentine BONNET
directrice Gouvernement d'entreprise,
déontologie et conformité

Alix GUERIN
directrice
Réglementation

Charlotte HELLUY-LAFONT
directrice Fiscalité
et comptable

Caroline HERRGOTT
directrice Réglementation
européenne et internationale

EXPERTISES

Adina GURAU AUDIBERT
directrice des Expertises
membre du COMEX

Laetitia BEN AMZIANE
assistante département
Expertises

Charlotte FREMONT
assistante département
Expertises

DISTRIBUTION ET RELATIONS CLIENTS

Alexandre KOCH
chef de pôle Distribution
et Relations clients

Gregory MIROUX
directeur Épargne salariale
et Épargne retraite

EUROPE & INTERNATIONAL

Louis-Marie DURAND
directeur des Affaires publiques
européennes et internationales

Virginie BUEY
directrice Promotion
internationale

Paula ESTEBAN
directrice adjointe des Affaires publiques
européennes et internationales

Ilaria GUIDOTTI
chargée de mission Europe
et international

Arthur BEAU
stagiaire, en charge
des Affaires européennes

GESTION ET MANAGEMENT DU RISQUE

Stéphane AIDAN
chef de pôle Gestions
et Management du risque

Yves CHAPELLIER
directeur Techniques
de gestion

Mathilde LE ROY
directrice Droit des
marchés financiers

David MURESIANU
directeur
Actifs réels

Ana PIRES
directrice Investissement
responsable

Sarah KALMOUNI
chargée de mission
Finance durable

ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Thomas VALLI
directeur des Études économiques
membre du COMEX

Stéphanie KARAM
économiste

COMMUNICATION

Caroline RICHARD
directrice de la Communication
membre du COMEX

Delphine ROBICHON-ALLOUCHERY
adjointe à la Direction
de la communication

Anne-Charlotte D'HUART
responsable Communication
éditoriale

Viritta MEY BOULAKA (en congé maternité, remplacement assuré par Vanessa DE LUCA)
responsable Marketing digital
et projets transverses

Marie-Elisabeth DOINEAU-ROSENZWEIG
responsable Événements
et partenariats

Laureen DURAVEL
chargée de Communication
media

AFG FORMATION

Christophe LAURENTIE
secrétaire général
membre du COMEX

Nathalie ROLLAND
responsable
E-training

Hervé SOUFFI
responsable
Produits

Mariana GANAN CARDONA
chargée de mission
Formation junior

Les membres de l'AFG (1er avril 2025)

LES SOCIÉTÉS DE GESTION ET SUCCURSALES DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- 111 CAPITAL
- 52 CAPITAL

A

- ABC ARBITRAGE ASSET MANAGEMENT
- ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
- ABSOLUTE CAPITAL PARTNERS
- ACA - ASSET MANAGEMENT COMPANY & ASSOCIES
- ACER FINANCE
- ADMIO ASSET MANAGEMENT
- AECUS PARTNERS
- AEQUAM CAPITAL-KANOPY
- AESOPE GESTION DE PORTEFEUILLES
- AEW
- AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS
- AGRICA EPARGNE
- ALDERAN
- ALIENOR CAPITAL
- ALLIANZ IMMOVALOR
- ALPHAJET FAIR INVESTORS
- ALTERNATIVE PATRIMONIALE
- ALTI WEALTH MANAGEMENT - FRANCE
- AMALTHEE GESTION
- AMIRAL GESTION
- AMPERE GESTION
- AMPLEGEST
- AMUNDI ASSET MANAGEMENT
- AMUNDI IMMOBILIER
- AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS
- AMUNDI TRANSITION ENERGETIQUE
- AMUNDSEN INVESTMENT MANAGEMENT
- ANAXIS ASSET MANAGEMENT
- APICAP
- APICIL ASSET MANAGEMENT
- APITALK
- ARCHIMED SAS
- ARKEA ASSET MAMAGEMENT
- ATALANTE / CAPZA
- ATHYMIS GESTION
- ATLAS RESPONSIBLE INVESTORS
- ATRIO GESTION PRIVEE
- AURIS GESTION
- AUXENSE GESTION
- AXA IM SELECT - FRANCE
- AXA INVESTMENT MANAGERS - PARIS
- AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP (AXA REIM SGP)
- AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS

B

- BDF-GESTION
- BDK CAPITAL
- BDL CAPITAL MANAGEMENT
- BFT INVESTMENT MANAGERS
- BLACKROCK FRANCE
- BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE
- BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE
- BORDIER & CIE - FRANCE
- BOUSSARD & GAVAUDAN GESTION
- BOUVIER GESTION
- BPIFRANCE INVESTISSEMENT

C

- CA INDOSUEZ GESTION
- CAP WEST EQUITIES
- CAPITAL FUND MANAGEMENT
- CARLTON SELECTION
- CARMIGNAC GESTION
- CARTESIA
- CDC CROISSANCE
- CENTIVA CAPITAL EUROPE
- CEREA PARTNERS
- CHAUSSIER GESTION
- CHENAVARI ASSET MANAGEMENT
- CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT
- CIAM
- CLARESCO FINANCE
- CLARTAN ASSOCIES
- CLAY ASSET MANAGEMENT
- CMI FRANCE
- COGEFI GESTION
- COINSHARES ASSET MANAGEMENT
- COLONY CAPITAL
- COLVILLE CAPITAL PARTNERS - FRANCE
- COMGEST
- CONSERVATEUR GESTION VALOR
- CONSTANCE ASSOCIES
- CORUM ASSET MANAGEMENT
- COVEA FINANCE
- COVIVIO SGP
- CPR ASSET MANAGEMENT
- C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT - FRANCE
- CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
- CREDIT MUTUEL GESTION
- CYBELE ASSET MANAGEMENT

D

- DAUPHINE AM
- DEGROOF PETERCAM WEALTH MANAGEMENT
- DELUBAC ASSET MANAGEMENT
- DNCA FINANCE
- DOM FINANCE
- DORVAL ASSET MANAGEMENT
- DRAKAI CAPITAL
- DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION

E

- ECOFI INVESTISSEMENTS
- EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT - FRANCE
- EDOUARD 7 GESTION PRIVEE
- EIFFEL INVESTMENT GROUP SAS
- ELEVA CAPITAL
- ELKANO ASSET MANAGEMENT
- ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT
- ENTREPRENEUR INVEST
- ENTRUST GLOBAL
- EPICUREAM
- EQUALIS CAPITAL - FRANCE
- EQUIGEST
- EQUITAM
- ERASMUS GESTION
- ERES GESTION
- EUKRATOS
- EULER HERMES ASSET MANAGEMENT FRANCE
- EURAZEO GLOBAL INVESTOR EGI SAS
- EVARINVEST ASSET MANAGEMENT
- EXANE ASSET MANAGEMENT
- EXTENDAM

F

- FAMILY FINANCE FIRST
- FASTEA CAPITAL
- FIDEAS CAPITAL
- FIL GESTION
- FINALTIS
- FINANCIERE ARBEVEL
- FINANCIERE DE LA CITE
- FINANCIERE DE L'ARC
- FINANCIERE LAMARTINE
- FINANCIERE TIEPOLO
- FLORNOY FERRI
- FLUENCE
- FRANCE TITRISATION
- FRIEDLAND GESTION
- FUNDLOGIC
- FUNDPARTNER AM

G

- GALILEE ASSET MANAGEMENT
- GAY-LUSSAC GESTION
- GEMWAY ASSETS
- GENERALI WEALTH SOLUTIONS
- GESTION 21
- GESTION FINANCIERE PRIVEE-GEFIP
- GESTYS
- GINJER AM
- GLASSBOX ASSET MANAGEMENT
- GPM ASSET MANAGEMENT
- GRAPHENE INVESTMENTS
- GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
- GSD GESTION
- GTI ASSET MANAGEMENT
- GUTENBERG FINANCE

H

- H2O AM EUROPE
- HELLEBORE CAPITAL
- HMG FINANCE
- HOMA CAPITAL
- HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT - FRANCE
- HUGAU GESTION

I

- IDAM
- IGEA FINANCE
- IM GLOBAL PARTNER
- IMOCOMPARTNERS
- INDEP'AM
- INDEPENDANCE AM
- INFRAVIA CAPITAL PARTNERS
- INOCAP GESTION
- INTER INVEST
- INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE-IDE
- IQ EQ MANAGEMENT
- IRIS FINANCE
- ISATIS CAPITAL
- ITAVERA AM
- IVO CAPITAL PARTNERS
- IXIOS ASSET MANAGEMENT

J

- JG CAPITAL MANAGEMENT

K

- KATKO CAPITAL
- KEREN FINANCE
- KEYQUANT
- KIPLINK FINANCE
- KIRAO ASSET MANAGEMENT
- KLESIA FINANCES
- KYOSEIL ASSET MANAGEMENT

L

- LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER
- LA FINANCIERE RESPONSABLE
- LA FRANCAISE REAL ESTATE MANAGERS
- LAFFITTE CAPITAL MANAGEMENT
- LAMAZERE GESTION PRIVEE
- LAZARD FRERES GESTION
- LBP AM
- LB-P ASSET MANAGEMENT
- LEVA HEDGE
- LFIS CAPITAL
- LFPI REIM
- LLM & ASSOCIES
- LONVIA CAPITAL

M

- M PLUS
- MACHINA CAPITAL
- MAITICE GESTION
- MANCO.PARIS
- MANDARINE GESTION
- MANSARTIS GESTION
- MAREX FRANCE
- MATIGNON FINANCES
- MCA FINANCE
- MELANION CAPITAL
- MESSIEURS HOTTINGUER & CIE - GESTION PRIVEE
- METORI CAPITAL MANAGEMENT
- MILLENNIUM CAPITAL MANAGEMENT - FRANCE
- MILLENNIUM GLOBAL - EUROPE
- MIRABAUD ASSET MANAGEMENT - FRANCE
- MIROVA
- MOBILIS GESTION
- MONCEAU ASSET MANAGEMENT
- MONETA ASSET MANAGEMENT
- MONOCLE ASSET MANAGEMENT
- MONTAIGNE CAPITAL
- MONTBLEU FINANCE
- MONTEFIORE INVESTMENT
- MONTPENSIER ARBEVEL
- MONTSEGUR FINANCE
- MW GESTION
- MYRIA ASSET MANAGEMENT

N

- NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
- NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT
- NOMURA ALTERNATIVE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE
- NORMAN K. ASSET MANAGEMENT

O

- OCTO ASSET MANAGEMENT
- OCTOBER FACTORY
- ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS
- ODYSSEE VENTURE
- OFFICIUM ASSET MANAGEMENT
- OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
- OLYMPIA CAPITAL MANAGEMENT
- OPTIGESTION
- OPTIMUM GESTION FINANCIERE
- OSSIAM
- OSTRUM ASSET MANAGEMENT
- OTEA CAPITAL

P

- PALATINE ASSET MANAGEMENT
- PAMS
- PARTECH PARTNERS
- PARTNERS CAPITAL EUROPE
- PATRIVAL
- PERGAM
- PHILIPPE HOTTINGUER GESTION
- PHITRUST
- PIERRE PREMIER GESTION
- PIQUEMAL HOUGHTON INVESTMENTS
- PLATINIUM GESTION
- POLAR CAPITAL - EUROPE
- PORTZAMPARC GESTION
- PREVAAL FINANCE
- PREVOIR ASSET MANAGEMENT
- PRINCIPAL REAL ESTATE
- PRISTINE
- PRO BTP FINANCE
- PROMEPAR ASSET MANAGEMENT

Q

- QANTARA ASSET MANAGEMENT
- QBP FINANCE
- QUAERO CAPITAL - FRANCE
- QUANTONATION VENTURES
- QUBE RESEARCH & TECHNOLOGIES PARIS

R

- RCUBE ASSET MANAGEMENT
- RGREEN INVEST
- RHONE ALPES PME GESTION (SIPAREX)
- RICHELIEU GESTION
- RIVAGE INVESTMENT
- ROCE CAPITAL
- ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT
- RUFFER
- RUSSELL INVESTMENTS FRANCE

S

- S14 CAPITAL
- SAGIS ASSET MANAGEMENT
- SAINT OLIVE ET CIE
- SAINT OLIVE GESTION
- SANSO LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT
- SAPIENTA GESTION
- SCALE UP CAPITAL
- SCOR INVESTMENT PARTNERS SE
- SELWOOD ASSET MANAGEMENT FRANCE
- SEVEN CAPITAL MANAGEMENT
- SEVENTURE PARTNERS
- SG29 HAUSSMANN
- SIENNA AM - FRANCE
- SIENNA GESTION
- SIGEFI PRIVATE EQUITY
- SILEX INVESTMENT MANAGERS
- SMA GESTION
- SMALT CAPITAL
- SMART LENDERS ASSET MANAGEMENT
- SOCIETE GENERALE GESTION - S2G
- SOCIETE PARISIENNE DE GESTION
- SOFIDY
- SOLUTIONS D'EPARGNE ET D'ASSURANCE - S.E.A.
- SPINECAP
- SQUARE CAPITAL - PARIS
- STABIHO INVESTMENT PARTNERS
- STANHOPE CAPITAL
- SULLY PATRIMOINE GESTION
- SUNNY ASSET MANAGEMENT
- SWEN CAPITAL PARTNERS
- SWISS LIFE ASSET MANAGERS - FRANCE
- SWISSLIFE GESTION PRIVEE
- SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
- SYMBIOTICS FRANCE
- SYQUANT CAPITAL

T

- TAILOR ASSET MANAGEMENT
- TALENCE GESTION
- THEMATICS ASSET MANAGEMENT
- TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT-TIKEHAU CAPITAL
- TOBAM
- TRUSTEAM FINANCE
- TURGOT ASSET MANAGEMENT
- TWENTY FIRST CAPITAL

U

- UBP ASSET MANAGEMENT - FRANCE / UNION BANCAIRE GESTION INSTITUTIONNELLE - FRANCE
- UBS LA MAISON DE GESTION
- UNIGESTION ASSET MANAGEMENT - FRANCE
- UNION INVESTMENT REAL ESTATE - FRANCE
- UNOFI-GESTION D'ACTIFS
- UZES GESTION

V

- VARENNE CAPITAL PARTNERS
- VATEL CAPITAL
- VAUBAN INFRASTRUCTURE PARTNERS
- VEGA INVESTMENT SOLUTIONS
- VIA AM - VERITAS INVESTMENT ASSOCIATES
- VIGIFINANCE
- VIVIENNE INVESTISSEMENT

W

- WARGNY-BBR
- WORMSER FRERES GESTION

Y

- YOMONI

Z

- ZENITH ASSET MANAGEMENT

LES MEMBRES CORRESPONDANTS

A
- A & O SHEARMAN
- A2 CONSULTING
- ABRDN INVESTMENTS IRELAND LIMITED
- AGAMA CONSEIL
- AILANCY
- ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH - SUCCURSALE FRANCAISE
- ALPHA FINANCIAL MARKETS CONSULTING- ALPHA FMC
- ALTER DOMUS FUND SERVICES FRANCE
- AMFINE SERVICES & SOFTWARE
- ASHURST LLP

B
- BEAM & SAGALINK
- BEARINGPOINT
- BLACKROCK NETHERLANDS B.V.

C
- CABINET JEANTET- AARPI
- CANDRIAM - SUCCURSALE FRANCAISE
- CID CONSULTING
- CLIFFORD CHANCE EUROPE LLP
- CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS
- CP CONSEIL
- CSAM ASSOCIES

D
- D&CMF (DEONTOLOGIE ET COMPLIANCE DES MARCHES FINANCIERS)
- D2R CONSEIL
- DEBEVOISE & PLIMPTON
- DECHERT (PARIS) LLP
- DELOITTE

E
- EFESO CONSULTING
- ERNST & YOUNG SOCIETE D'AVOCATS
- ETHIFINANCE

F
- FE FUNDINFO - FRANCE
- FIDAL
- FINANCE WEB WORKING / FUNDS360
- FINEGAN
- FIRST SENTIER INVESTORS LIMITED
- FORVIS MAZARS
- FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES - FRENCH BRANCH
- FRESHFIELDS LLP
- FTMS AVOCATS
- FUNDGLOBAM

G
- GENERALI ASSET MANAGEMENT - SUCCURSALE PARIS
- GENERALI REAL ESTATE SGR S.P.A. - SUCCURSALE FRANCAISE
- GIDE LOYRETTE NOUEL
- GRANT THORNTON

H
- HARVEST
- HIRAM FINANCE - FRANCE

I
- INVESCO MANAGEMENT SA - SUCCURSALE FRANCE
- IZNES

J
- JANUS HENDERSON INVESTORS EUROPE S.A - FRENCH BRANCH
- JP MORGAN ASSET MANAGEMENT - EUROPE
- JULHIET STERWEN

K
- KALLIOPE
- KPMG AVOCATS
- KPMG

L
- LINKLATERS LLP
- LOMBARD ODIER - SUCCURSALE FRANCE

M
- MAISON DE LA COMPLIANCE
- MASSENA PARTNERS - SUCCURSALE PARIS
- MCKINSEY & COMPANY INC - FRANCE
- MFEX FRANCE
- MILESTONE ADVISORY
- MOONSHOT INSPIRE
- MORGAN, LEWIS & BLOCKIUS LLP
- MORNINGSTAR FRANCE FUND INFORMATION

N
- NATIXIS INVESTMENT MANAGERS
- NATIXIS TRADEX SOLUTIONS
- NEOXAM
- NEW PRIMONIAL HOLDING 2
- NEWCO CORPORATE FINANCE
- NEXIALOG CONSULTING

O
- OPADEO CONSEIL
- OUTSCALE DASSAULT SYSTEMES

P
- PCI - PROCEDURES & CONTROLE INTERNE
- PICTET ASSET MANAGEMENT - SUCCURSALE FRANCE
- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
- PWC SOCIETE D'AVOCATS

R
- RACINE AVOCATS
- REGULATION PARTNERS
- ROBECO - FRANCE

S
- S2E - SERVICES EPARGNE ENTREPRISE
- SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT - EUROPE
- SIMCORP - FRANCE
- SIMMONS AND SIMMONS LLP
- SIX FINANCIAL INFORMATION - FRANCE

V
- VIRTUAL BEEHIVE
- WHITE & CASE LLP

TENEURS DE COMPTE CONSERVATEUR DE PARTS (TCCP)

- AMUNDI ESR
- ARKEA INVESTMENT SERVICES/FEDERAL FINANCE
- AXA EPARGNE ENTREPRISE
- BNP PARIBAS EPARGNE ET RETRAITE ENTREPRISES
- CREDIT AGRICOLE TITRES
- CREDIT MUTUEL EPARGNE SALARIALE
- EPSENS
- GROUPAMA EPARGNE SALARIALE
- HSBC EPARGNE ENTREPRISE - FRANCE
- LA BANQUE POSTALE
- NATIXIS INTEREPARGNE
- REGARDBTP
- SOCIETE GENERALE

41, rue de la Bienfaisance
75008 Paris
T. + 33 (0) 1 44 94 94 00

Avenue des Arts 56
1000 Bruxelles

www.afg.asso.fr

Rédaction, conception et réalisation : purplepop